

Abonnement: Pour Six mois, \$1.00 Pour un an, \$2.00 PAYABLE D'AVANCE.

LE DÉFRICHEUR,

Annances: Première insertion, \$0.07 ligne, etc. Insertion subséquente, \$0.02 VOIR DERNIÈRE PAGE.

Journal hebdomadaire publié dans les intérêts des Cantons de l'Est.

Publié par J. B. E. DORION, Cultivateur et Représentant du Peuple.

"Le travail ennoblit."

Imprimé par C. LEVASSEUR, Imprimeur, pour le Propriétaire.

LITTÉRATURE CANADIENNE

JEAN RIVARD LE DÉFRICHEUR CANADIEN.

Par A. G. G. Lafont.

Jeunes gens, je ne vous parle pas de tout ce qu'il y a de beau d'excellent dans la nature... La Providence l'a ordonné ainsi.

ATANT PROPRES.

Jeunes et jolies citadines qui ne rêvez que modes, bals et conquêtes amoureux... Mais, qu'avez-vous? Ce n'est pas un roman que j'écris...

EMBARRAS—CHOIX D'UN ÉTAT.

S'il est dans la vie d'un homme une circonstance difficile, inévitable, c'est bien celle où se trouve à l'égard du pauvre Jean Rivard.

Il avait dix-neuf ans; la pensée de son avenir commençait à l'oppresser sérieusement. Ne pouvant s'attendre à recevoir de personne autre chose que des conseils, il devait, pour faire son chemin dans la vie, se reposer uniquement sur ses propres efforts.

La première chose qu'il décida fut donc de discontinuer ses études collégiales. Mais ce n'était pas là le point le plus difficile; il lui fallait de plus faire choix d'un état, démarche grave qu'un jeune homme ne peut faire qu'en tremblant.

Jean Rivard était né vers l'an 1824, à Grandpré, l'une de ces belles paroisses canadiennes établies dans la vallée du St. Pierre, sur la rive nord du Saint Laurent.

Son père, Jean-Baptiste Rivard, comme on l'appelait dans sa paroisse, avait passé pour un cultivateur à l'aise... Jean Rivard obtint d'assez bons succès dans ses classes. Ce n'était

pas un élève des plus brillants, mais il était régulier, studieux, et parmi ses nombreux condisciples, nul ne le surpassait dans les choses qui demandaient l'exercice du jugement.

Les années de collège s'écoulaient rapidement. Dès le commencement de sa cinquième année, il était entré en Rhétorique, et il goûtait déjà par anticipation les jouissances intellectuelles des années suivantes.

Quant le notaire eut fait l'inventaire des biens de la succession et que la veuve Rivard eut pris sa part de la communauté, il se trouva que le patrimoine de chacun des enfants ne s'élevait qu'à une somme de quelques cents francs.

Il lui fallait, avec cette somme, et vivre et s'établir.

Il est permis de croire que le supérieur ordonnateur de toutes choses a reparti chez ses créatures une diversité de talents et d'aptitudes conformes aux besoins des sociétés qu'elles sont appelées à composer.

Rarement le conseil si sage du poète: Soyez plutôt maçon, c'est votre métier, est écouté dans ce importante conjoncture.

notaire, de médecin, réfugiés obligés de tous les collèges qui n'embrassent pas le sacerdoce, sont déjà tellement encombrés dans notre jeune pays qu'une grande partie de leurs membres ne peuvent y trouver le pain nécessaire à la vie matérielle.

Le pauvre Jean Rivard, obsédé de tous côtés par les douleurs d'avis, ne songea pas d'abord à braver le préjugé régnant, et quoiqu'il ne se sentit de vocation énergique pour aucune des professions dont on vient de parler, il songea à se faire admettre à l'étude du droit.

Cependant Jean Rivard ne voulait en venir à aucune détermination arrêtée avant d'avoir consulté le plus ancien ami de sa famille, M. Pabbé Leblanc, curé de Grandpré; car, dans nos campagnes canadiennes, le curé est presque toujours regardé comme le conseiller indispensable.

— Je ne vous cacherais pas, reprit le curé, que cette carrière me souviendrait comme à vous, lorsque, il y a bientôt trente ans, je quittai le collège; elle sourit presque à tous les jeunes gens qui ont de l'ambition et se croient destinés à jouer un rôle dans les affaires de leur pays.

— Dans l'étude de ses moyens, voyez-vous, l'avocat est sans cesse excité par deux des plus puissants mobiles du cœur humain, l'orgueil et l'amour du gain; sa raison, toujours tendue pour ainsi dire, prend graduellement de la force, comme le bras du forgeron qui se durcit chaque jour par le travail; et après un certain nombre d'années, surtout s'il a fait fortune et s'il jouit d'une fortune, il peut déployer ses talents sur un plus grand théâtre.

— Mais ne croyez-vous pas qu'après une première année passée dans un bureau d'avocat je serai en état de subvenir à mes dépenses? — J'admets que cela peut arriver, mais il y a dix chances contre une que votre espoir sera déçu. Peut-

être, après de longues et ennuyeuses démarches, trouverez-vous à enseigner le français dans une famille, à tenir les livres d'un marchand ou à faire quelque autre travail analogue; mais cette avantage même qu'il ne se rencontre que très rarement sera cause que vous négligerez vos études professionnelles.

— M. de Cormenin ne flatte certainement pas les avocats dans son livre. Malgré pourtant ce qu'il en dit, et ce qu'en pense le vulgaire, je crois qu'il existe des avocats, strictement honnêtes, qui, en se chargeant d'une cause, la plaident moins en avocats qu'en magistrats, recherchant consciencieusement la vérité, et mis par un sentiment de justice et de charité. Ces hommes constamment guidés par la bonne foi, par le sentiment du devoir, acquièrent une grande puissance de raison, sans se fausser l'esprit.

— Je n'en dirai pas s'ils se rencontrent en grand nombre, ou s'ils sont, comme dit Virgile: Rari maestas in gurgite vasto; demandez-en des nouvelles à votre ami Gustave Charmentil qui, j'en suis sûr, en sait dit quelque chose.

— Je n'en dirai pas s'ils se rencontrent en grand nombre, ou s'ils sont, comme dit Virgile: Rari maestas in gurgite vasto; demandez-en des nouvelles à votre ami Gustave Charmentil qui, j'en suis sûr, en sait dit quelque chose.

— M. le curé, dit-il, vos réflexions sont certainement bien propres à me convaincre que je me suis laissé entraîner par une fausse voie. Veuillez en accuser mon peu d'expérience, et croyez que je suis prêt à abandonner sans hésitation, sans arrière-pensée, un projet pour lequel je ne me sens d'ailleurs aucun enthousiasme.

— Si vous me demandez d'indiquer un remède à cet état de choses, je serai bien obligé de confesser mon impuissance. Néanmoins, après y avoir mûrement réfléchi, et avoir fait de cette question l'objet de mes méditations pendant de longues années, j'en suis venu à la conclusion que le moyen le plus naturel et le plus efficace, sinon d'y rétrograder, fait le mal, au moins de le neutraliser, c'est d'encourager de toutes manières et par tous les moyens la jeunesse instruite de nos campagnes à embrasser la carrière agricole.

— Or, la somme nécessaire à la pension et à l'entretien d'un étudiant pendant quatre ou cinq années de littérature, celle encore plus considérable qu'il doit consacrer à l'acquisition de livres, à l'ameublement de son bureau, et à attendre patiemment la clientèle tant désirée, tout cela réuni forme un petit capital qui, appliqué à quelque utile industrie, peut assurer l'avenir d'un jeune homme.

— Je n'en dirai pas s'ils se rencontrent en grand nombre, ou s'ils sont, comme dit Virgile: Rari maestas in gurgite vasto; demandez-en des nouvelles à votre ami Gustave Charmentil qui, j'en suis sûr, en sait dit quelque chose.

— M. le curé, dit-il, vos réflexions sont certainement bien propres à me convaincre que je me suis laissé entraîner par une fausse voie. Veuillez en accuser mon peu d'expérience, et croyez que je suis prêt à abandonner sans hésitation, sans arrière-pensée, un projet pour lequel je ne me sens d'ailleurs aucun enthousiasme.

— M. le curé, dit-il, vos réflexions sont certainement bien propres à me convaincre que je me suis laissé entraîner par une fausse voie. Veuillez en accuser mon peu d'expérience, et croyez que je suis prêt à abandonner sans hésitation, sans arrière-pensée, un projet pour lequel je ne me sens d'ailleurs aucun enthousiasme.

— M. le curé, dit-il, vos réflexions sont certainement bien propres à me convaincre que je me suis laissé entraîner par une fausse voie. Veuillez en accuser mon peu d'expérience, et croyez que je suis prêt à abandonner sans hésitation, sans arrière-pensée, un projet pour lequel je ne me sens d'ailleurs aucun enthousiasme.

— M. le curé, dit-il, vos réflexions sont certainement bien propres à me convaincre que je me suis laissé entraîner par une fausse voie. Veuillez en accuser mon peu d'expérience, et croyez que je suis prêt à abandonner sans hésitation, sans arrière-pensée, un projet pour lequel je ne me sens d'ailleurs aucun enthousiasme.

— M. le curé, dit-il, vos réflexions sont certainement bien propres à me convaincre que je me suis laissé entraîner par une fausse voie. Veuillez en accuser mon peu d'expérience, et croyez que je suis prêt à abandonner sans hésitation, sans arrière-pensée, un projet pour lequel je ne me sens d'ailleurs aucun enthousiasme.

— M. le curé, dit-il, vos réflexions sont certainement bien propres à me convaincre que je me suis laissé entraîner par une fausse voie. Veuillez en accuser mon peu d'expérience, et croyez que je suis prêt à abandonner sans hésitation, sans arrière-pensée, un projet pour lequel je ne me sens d'ailleurs aucun enthousiasme.

— M. le curé, dit-il, vos réflexions sont certainement bien propres à me convaincre que je me suis laissé entraîner par une fausse voie. Veuillez en accuser mon peu d'expérience, et croyez que je suis prêt à abandonner sans hésitation, sans arrière-pensée, un projet pour lequel je ne me sens d'ailleurs aucun enthousiasme.

— M. le curé, dit-il, vos réflexions sont certainement bien propres à me convaincre que je me suis laissé entraîner par une fausse voie. Veuillez en accuser mon peu d'expérience, et croyez que je suis prêt à abandonner sans hésitation, sans arrière-pensée, un projet pour lequel je ne me sens d'ailleurs aucun enthousiasme.

— M. le curé, dit-il, vos réflexions sont certainement bien propres à me convaincre que je me suis laissé entraîner par une fausse voie. Veuillez en accuser mon peu d'expérience, et croyez que je suis prêt à abandonner sans hésitation, sans arrière-pensée, un projet pour lequel je ne me sens d'ailleurs aucun enthousiasme.

— M. le curé, dit-il, vos réflexions sont certainement bien propres à me convaincre que je me suis laissé entraîner par une fausse voie. Veuillez en accuser mon peu d'expérience, et croyez que je suis prêt à abandonner sans hésitation, sans arrière-pensée, un projet pour lequel je ne me sens d'ailleurs aucun enthousiasme.

— M. le curé, dit-il, vos réflexions sont certainement bien propres à me convaincre que je me suis laissé entraîner par une fausse voie. Veuillez en accuser mon peu d'expérience, et croyez que je suis prêt à abandonner sans hésitation, sans arrière-pensée, un projet pour lequel je ne me sens d'ailleurs aucun enthousiasme.

Tribune Populaire.

M. le Rédacteur, L'Éducateur n'a pas encore paru que tout le monde lui souhaite succès, que tous les canadiens-français se réjouissent de la fondation d'un journal qui défendra leurs intérêts et qui sera comme la sentinelle avancée de la colonisation dans le Bas-Canada.

— M. le curé, dit-il, vos réflexions sont certainement bien propres à me convaincre que je me suis laissé entraîner par une fausse voie. Veuillez en accuser mon peu d'expérience, et croyez que je suis prêt à abandonner sans hésitation, sans arrière-pensée, un projet pour lequel je ne me sens d'ailleurs aucun enthousiasme.

— M. le curé, dit-il, vos réflexions sont certainement bien propres à me convaincre que je me suis laissé entraîner par une fausse voie. Veuillez en accuser mon peu d'expérience, et croyez que je suis prêt à abandonner sans hésitation, sans arrière-pensée, un projet pour lequel je ne me sens d'ailleurs aucun enthousiasme.

— M. le curé, dit-il, vos réflexions sont certainement bien propres à me convaincre que je me suis laissé entraîner par une fausse voie. Veuillez en accuser mon peu d'expérience, et croyez que je suis prêt à abandonner sans hésitation, sans arrière-pensée, un projet pour lequel je ne me sens d'ailleurs aucun enthousiasme.

— M. le curé, dit-il, vos réflexions sont certainement bien propres à me convaincre que je me suis laissé entraîner par une fausse voie. Veuillez en accuser mon peu d'expérience, et croyez que je suis prêt à abandonner sans hésitation, sans arrière-pensée, un projet pour lequel je ne me sens d'ailleurs aucun enthousiasme.

dans le comté d'Arthabaska, qui est le comté que représente M. J. B. E. Dorion, son principal support. (Les journaux bonifiés) se réjouissent de ce que L'Éclair de Drummond serait obligé de décamper de ce comté sans bruit ni trompette dès la prochaine élection.

Si l'eussent considéré de suite que ce n'était pas M. Dorion qui était candidat cela eût suffi pour faire taire toute personne un peu au fait de la politique; mais, pour convaincre ses journaux à les laisser davantage, le le prie donc de considérer d'abord que, dans notre comté, en déduisant une majorité de 40 voix qu'il a obtenu à Acton, (annexé à Nicolet au 1er Janvier prochain), il ne lui reste qu'une majorité réelle de 18 voix. Qu'est-ce que cette majorité pour un homme comme M. Dorion ?

Il réside dans le comté depuis 25 ans, ses affaires y sont très étendues et son caractère d'une respectabilité indéfectible. Quant à M. Cormier, il n'a jamais paru publiquement dans le comté d'Arthabaska; dans son comté, Mégantic, il a obtenu 395 voix de majorité. Comparez cela avec les 58 de M. Dorion et dites-nous s'il ne fallait pas une grande influence pour lutter comme on l'a fait dans notre comté contre l'homme le plus personnellement influent qu'on connaisse.

Vieille pour l'élection de Kénébec. Réponds à M. Dorion. Quant à M. Dorion, l'entrepreneur chassé de notre comté, elle avait calculé dans le comté de Drummond qu'il n'aurait que 40 voix et qu'il est le seul candidat possible. Pour ce qui est de la prochaine élection M. Dorion n'a rien à craindre dans Arthabaska, c'est à lutter contre le plus fort des candidats résidents voir même, contre le brave à tuque bleue de 37-38.

Ainsi, la pauvre vieille avec ses douces enfants malades peuvent se consoler d'avance car L'Éclair de Drummond est plus à redouter que jamais dans les comtés unis de Drummond & Arthabaska.

UN ÉLECTEUR INDÉPENDANT.

Le Défricheur.

L'AVENIR, JEUDI, 27 Nov. 1862.

Le Défricheur.

AUX LECTEURS.

Le travail ennoblit !

Si qu'elqu'un vous demande pourquoi nous tenons la publication du Défricheur dites-lui que lorsqu'un pays prend du développement ce développement doit se manifester dans l'ordre intellectuel aussi bien que dans l'ordre matériel et que, sans cette première condition, le progrès d'un tel pays serait peu propre à donner une haute idée de l'état de civilisation de son peuple;

Dites-lui encore que les Townships de l'Est ont atteint un degré de force qui les met en état de faire figure avec le reste du pays, sillonnés qu'ils sont par un chemin de fer qui leur offre une voie de communication directe et journalière avec Montréal, Québec et les États-Unis, et habités par une population intelligente, laborieuse, énergique et pleine d'une dévorante activité;

Dites-lui encore que dans cette partie des Townships de l'Est, comprise entre Richmond et la Baie de Missisquoi; la population anglaise s'élève à 64,000 âmes et qu'elle possède, dans ce petit territoire, sept journaux publiés dans sa langue qui lui servent d'organes et sont les interprètes de ses pensées, de ses besoins et de ses aspirations;

Dites-lui encore que dans presque chaque hameau où se parle la langue anglaise on y trouve des gazettes qui viennent périodiquement distraire, amuser et instruire ceux qui l'habitent tout en les tenant continuellement en communication d'idées avec le reste du monde au moyen de la puissance civilisatrice de la presse;

Dites-lui encore que dans cette partie du Bas-Canada la population française y joue un rôle important et que, depuis quelques années, elle s'est accrue au point de surpasser en nombre celle de toutes les autres origines;

Dites-lui encore qu'elle n'a pas un seul journal à elle, publié dans sa langue, pour lui servir d'organe auprès des autorités, du pouvoir et de l'opinion publique, et faire connaître aux siens tous les avantages qu'offre les Cantons de l'Est aux colons intelligents et industrieux;

Dites-lui encore qu'elle a ses écoles, ses mœurs, ses habitudes françaises et que non seulement les écoles primaires font des progrès mais que la prospérité croissante des colons et le besoin ont fait naître quatre maisons d'éducation supérieures importantes, dont deux à Sherbrooke et les autres à Stanfield et Plessisville;

Dites-lui encore que celle à ses représentants dans les conseils municipaux, dans la chambre d'Assemblée, même dans le Conseil Législatif et que depuis quelque temps elle aspire ardemment à être représentée dans la presse du pays;

Dites-lui de plus que tout ce qui s'adresse à elle doit être en français pour être compris, et produire un effet durable en l'induisant à tenir tête au progrès de notre époque;

Mais il y a plus. Nous avons été élevé à la campagne et nous y avons passé la plus grande partie de nos années. Nous vivons au milieu de notre population rurale et nos occupations agricoles nous mettent en état de connaître les besoins et les nécessités du peuple de la campagne.

Nous avons souvent gémi, en songeant à notre apathie, notre indifférence sur tout ce qui touche à l'instruction populaire. On croit avoir tout dit, tout fait quand on a tenu les enfants à l'école primaire pendant quelques temps et dès le moment qu'ils ont appris à lire quelque peu, et à signer machinalement leurs noms, grand nombre retournent à la maison paternelle pour oublier bientôt la faible instruction puisée à l'école du village ou du rang.

Combien de jeunes campagnards intelligents ont absolument perdu l'habitude de signer leurs noms après avoir brillé au milieu de leurs compagnons d'école? Et cela, la plupart du temps, parce que l'on avait appris un livre ou journal à la portée de la jeunesse, dans la maison, pour lui faire contracter le goût et la pratique de la lecture et de l'écriture.

Cependant, le père paie des taxes pour le soutien des écoles et très souvent il murmure parce qu'on lui fait payer un impôt qui ne lui paraît pas rapporter un grand profit, ni de grands avantages. Aux yeux de ceux qui habitent la campagne et qui examinent ces choses de près il n'y a rien d'étonnant dans ces murmures.

C'est que voyez vous il y a un vide, une lacune quelque part et cette lacune se fait sentir de plus en plus à notre avis, c'est le besoin d'une presse locale, cette grande institutrice des peuples!

En effet, la presse locale, c'est la continuation de l'enseignement populaire, c'est pour la jeunesse la conservation de l'instruction acquise sur la banquette de l'école commune et le développement sensible de ses facultés intellectuelles. C'est le phare qui doit guider le jeune homme au sortir de l'école et l'empêcher de faire naufrage dans la fêle barque sur laquelle il doit s'embarquer;

C'est la presse locale qui a fait du peuple américain le peuple le plus généralement instruit du monde; C'est la presse locale qui opère le même progrès dans le Haut-Canada et chez la population anglaise des Townships de l'Est, et c'est elle qui fera sortir notre population de l'humiliante condition dans laquelle elle est placée sous ce rapport.

Nous parlons ainsi parce nous sentons le mal, parce nous voudrions lui voir appliquer un remède efficace et parce que nous pensons exprimer la vérité.

Nous voudrions voir la presse locale se multiplier, partout, s'instituer en reine enseignante sur tous les points du pays. Nous voudrions voir le journal se répandre à la ville, à la campagne, pénétrer sous tous les toits, s'étendre sur toutes les tables, être à la portée de tous, piquant la curiosité des uns, l'intérêt des autres, et délassant, amusant et instruisant tous ses lecteurs.

Déjà le Bas-Canada a donné signe de vie. Depuis quelques années Trois-Rivières, Sorel, St. Hyacinthe, St. Jean et Ste. Anne ont fourni leur contingent à la presse locale. Le District d'Arthabaska prend place à leur côté aujourd'hui. Espérons que l'on pourra, avant longtemps, en dire autant de chaque nouveau district du Bas-Canada.

Soyons certains d'une chose c'est que partout où il s'établira une presse il y aura toujours autour d'elle un rayon considérable affecté par son influence bienfaisante.

Ceci posé, il nous comprendra facilement le but de notre journal. La colonisation des terres incultes, dans quelque partie du pays que puissent se trouver ces terres, attirera toujours notre attention et sera l'objet particulier de nos soins, de nos recherches et de nos études. En traitant les divers sujets qui auront rapport à cette importante question, nous nous efforçons toujours de le faire d'une manière pratique et utile à l'avancement de cette grande cause.

Le titre de notre journal dit assez que, tout en s'occupant du défrichement des terres, il devra aussi être dévoué à l'agriculture. La colonisation et l'agriculture sont deux choses inséparables et ce serait mal comprendre les intérêts des habitants du pays que de les pousser au défrichement des terres sans s'occuper de leur faire rendre le meilleur produit possible en adoptant, dans notre mode de culture, tous les changements dont les avantages auront été démontrés par des expériences pratiques.

Cultiver nous-même le sol, nous avons la prétention de croire que, de temps à autres, nous pourrions faire part à nos lecteurs de nos expériences agricoles et leur donner des avis dont l'utilité ne pourra être mise en doute. Nous profiterons aussi de l'expérience des autres chaque fois que l'on verra bien nous communiquer les renseignements nécessaires, et nous invitons ceux qui s'occupent de la culture des champs à nous communiquer leurs idées. Les questions d'agriculture ne seront pas envisagées au point de vue de la Science spéculative. Le Défricheur n'a pas cette prétention, il tiendra compte des difficultés à rencontrer, des moyens limités des colons, de la situation et condition des terres aussi bien que des Souffrances avec lesquelles il faut toujours compter dans les nouveaux établissements avant que de recommander à la jeune culture des entreprises nouvelles qui ne pourraient pas plus s'accomplir profitablement qu'on ne pourrait arriérer la terre de tourner.

Les connaissances utiles et générales qui peuvent instruire, trouveront aussi leur petit coin dans nos colonnes.

La littérature sera toujours choisie avec soin dans le but de plaire, d'amuser et d'instruire le lecteur.

La Tribune populaire sera toujours ouverte aux écrits polis et que nous jugerons convenable d'y figurer, sans nous tenir responsable des opinions émises par nos correspondants.

La politique occupera une large part dans notre feuille, car elle s'adresse à toutes les classes de la société et intéresse au plus grand nombre de lecteurs. Elle est aussi de toutes les matières, propres à remplir un journal de la semaine, celle qui excite le plus les esprits et la plus apte à former des lecteurs, but important vers lequel doit tendre, autant que possible, toute presse locale.

La politique que nous entendons suivre sera celle qui combattra les abus et contribuera à obtenir les réformes qui devront les faire disparaître. Convaincus, plus que jamais, de la nécessité de pratiquer l'économie, dans un jeune pays comme le nôtre, surtout quand on envisage l'extravagance avec laquelle nos affaires publiques ont été administrées depuis quelques années, nous appuierons de grand cœur toute politique tendant à retrancher le superflus, l'inutile et tout gaspillage dans les dépenses publiques. Non seulement on doit retrancher dans les dépenses actuelles mais on ne doit pas faire d'entreprises hasardeuses, et même de grandes entreprises utiles, sans un besoin pressant, avant que d'avoir rétabli l'équilibre dans nos affaires financières.

La dette publique doit avoir une limite si nous ne voulons pas voir, avant longtemps, notre pays obéré d'impôts si lourds que le peuple ait à en souffrir directement dans ses affaires privées, ses entreprises publiques et la prospérité générale du pays.

Nous appuierons toujours toute politique qui aura pour but d'assigner des limites constitutionnelles aux hommes qui auront le pouvoir en mains, afin d'empêcher la répétition des actes scandaleux dont notre pays a été le théâtre durant ces dernières années.

Nous n'hésitons pas à dire et à répéter que le changement opéré dans le personnel du gouvernement, en mai dernier, a été tout à l'avantage des intérêts publics. Les formes administratives déjà opérées dans les divers bureaux publics et celles qui sont proposées sont de nature à attirer un nouveau gouvernement les sympathies populaires.

Le programme posé par la nouvelle administration, à son entrée au pouvoir, a été salué d'une manière bienveillante d'un bout du pays à l'autre et si elle y adhère strictement elle s'aidera sur sa reconnaissance. Sa tâche n'est pas facile, mais il ne faut pas qu'elle faiblisse; si elle rencontre quelques roses sur son chemin elle doit aussi s'attendre à y trouver de longues épines.

Une chose contre laquelle nos gouvernants doivent se mettre en garde, c'est la pression extérieurement, surtout celle qui nous vient du bureau colonial. La responsabilité du gouvernement envers le peuple du pays doit exister réellement, pour toutes les fins pratiques, et ne doit pas être une chimère, un leurre ou une déception.

Déjà, il s'est présenté un difficulté qui a causé la retraite d'un des membres du cabinet actuel. Cette difficulté survient au sujet du projet d'une nouvelle entreprise publique ne causera probablement pas d'embarras dans l'Assemblée Législative. D'après les apparences, les conditions posées, par notre gouvernement ne seraient pas acceptables à l'Angleterre. Dans ce cas la question ne viendrait pas sous une forme tangible devant le Parlement et les hommes politiques qui ont contribué à la chute du dernier cabinet n'auraient pas de raisons de se diviser, pour ouvrir de nouveau la porte aux hommes tarés que l'opinion publique a décriés si sévèrement, en les voyant tomber.

Le peuple attend de grandes choses des hommes nouveaux, peut-être espère-t-il le plus qu'il ne leur sera possible d'accomplir, mais en tous cas, ils doivent adopter une politique énergique et bien tranchée dans la partie administrative du gouvernement; ils doivent aussi être prêts à faire des rapports détaillés au Parlement sur l'état dans lequel ils ont trouvé leurs départements respectifs et en même temps ne pas oublier les réformes sociales et politiques dont le pays a besoin pour lui garantir sa liberté d'action et lui assurer plus d'aisance et de prospérité.

Tel est le cadre que nous nous sommes tracé en nous chargeant de nouveau de la publication d'un journal après dix années de repos. Fort de l'expérience de nos précédents tâcherons d'éviter les fautes qui se trouveront sur notre passage afin de conduire notre barque aussi sûrement que possible vers un but utile.

Nous connaissons par expérience quel lourd fardeau nous plaçons sur nos frêles épaules et quelle responsabilité s'attache à notre nouvelle situation. Aussi, demandons-nous à nos nombreux amis et lecteurs l'indulgence qu'ils ne nous refuseront pas, nous en sommes certains, pour les erreurs dans lesquels il nous serait possible de tomber.

Nous connaissons quelle somme de travail il nous faudra accomplir pour satisfaire aux exigences et rendre notre feuille intéressante. Ce sera un travail incessant de tous les jours, semblable à celui du défricheur actif, dont tous les instants doivent être occupés à surveiller son jeune établissement.

Mais nous sommes de ceux qui pensent que le travail s'abaisse personnel, qu'un cultivateur le travail s'élève, grandit et ennoblit ceux qui savent s'y astreindre volontairement et qu'il leur offre, malgré sa peine, des jouissances durables que n'apportent jamais ceux qui vivent dans la mollesse et l'oisiveté.

Cette seule pensée suffira pour retremper notre courage lorsque les fatigues ordinaires du journalisme s'empareront de nous.

Colonisation.

AUX FANATIQUES !

Chacun à sa place ! Précher le fanatisme national ou religieux n'est pas démontrer que l'on aime son pays natal ou d'adoption, ainsi voyons-nous avec peine certains journaux faire des appels aux passions et préjugés de ceux à qui ils s'adressent et qui ne tendent qu'à exciter une partie de la population contre l'autre.

Suivant nous, c'est mal servir les intérêts de la partie de la population dont on est l'organe, et en même temps mal servir son pays, que de tenir les esprits antagonistes continuellement les uns contre les autres parce qu'ils appartiennent à différentes origines, différentes croyances ou qu'ils ont des usages, des habitudes qui ne s'accordent pas avec les nôtres dans un pays dont la population est mixte comme celle du Canada.

Le parti le plus sage à prendre serait celui de prêcher le progrès, partout où l'on croit que le progrès peut se faire jour, dans les habitudes, les usages domestiques, la manière de commercer, de cultiver les terres et même d'administrer les affaires municipales, scolaires et gouvernementales, sans s'attaquer à une partie de la population plutôt qu'à une autre, parce qu'elle n'est pas composée des mêmes éléments que celle à laquelle on appartient.

Les injures personnelles ne devraient pas trouver de place dans la presse et, à plus forte raison, devraient-on en bannir complètement celle qui s'adresse à toute une population au milieu de laquelle on est bien aise d'être venu s'établir, de vivre et de transiger des affaires de tous genres.

Voilà des réflexions que nous avons été porté à faire en parcourant deux articles de journaux, dont l'un a paru dans la Gazette de Sherbrooke et l'autre dans le Guardian de Richmond, tous deux publiés en anglais dans les townships.

Allons, nous sommes nous dit, ne vous fâchez pas tout rouge, messieurs de la presse anglaise, parce que les canadiens jugent à propos de s'établir dans les Townships! Soyons un peu plus sages mais surtout plus modérés, car l'on va vous demander qu'elle mouche vous a donc piqué ?

Voyons, seriez-vous jaloux de ce que notre nombre s'est prodigieusement augmenté dans les Townships depuis dix ans; de ce que la population française prend l'ascendant rapidement par son nombre dans cette partie du pays ?

Mais, dans ce cas, vous n'en auriez pas le droit. Nous ne vous avons jamais molesté; nous n'avons jamais pris vos terres de force, que nous sachions. Chaque fois que nous avons acheté des terres de vos nationaux nous les avons bien et dûment payées et quant à celles que nous avons acquises, en nous enfonçant dans la forêt pour les défricher, ah! pour celles-là, nous les avons bien gagnées. D'ailleurs, est-ce que le soleil des Townships de l'Est ne luit pas pour tout le monde comme dans les autres parties du Canada.

Alors pourquoi donc, la Gazette, sous prétexte d'exposer à ses lecteurs des griefs publics au sujet de l'administration du fonds de la colonisation, fait-elle un appel aux préjugés et s'attaque-t-elle même aux membres de notre clergé, parce qu'ils se mettent en tête du mouvement de la colonisation dans nos anciennes paroisses, pour diriger le surplus de leur population vers les Townships et qu'ils ont eu de courage pour se rendre eux-mêmes sur les lieux, pour surveiller certains travaux préliminaires propres à faciliter la colonisation des terres incultes.

Vous avez tort d'accuser d'une manière générale, sans préciser avec des faits, qu'il faudrait comprendre la réalité, le fondement de vos griefs. Dire que l'on dépense de l'argent public sur des propriétés privées ne suffit pas.

Dites-nous donc ce que vous feriez d'un Township appartenant au gouvernement, situé en arrière d'une forêt qui serait la propriété de particuliers; que ces particuliers et la municipalité ne voudraient pas faire faire de chemin? Laisseriez-vous la forêt publique sans voies de communications lorsque les habitants du pays demanderaient des terres pour établir leurs enfants ?

Dans l'intérêt général il devient nécessaire de passer des chemins sur la propriété privée et l'on est obligé quelquefois de l'améliorer en passant afin de ne pas interrompre la circulation. La politique contraire ne servirait qu'à enfermer la forêt pu-

blique et à empêcher son établissement. Le principe n'est pas nouveau, et quand il y a trente et quarante ans passés on construisait les chemins de Craig et de Gosford depuis Québec à Richmond et de Québec à Sherbrooke, pensez-vous qu'on n'en fit pas quelques parties sur des terres privées? Si l'on n'eût pas agi ainsi ces chemins n'auraient pas eu d'issues, pas plus à Québec qu'à Richmond et à Sherbrooke et ils n'auraient servi que de promenades pour les lièvres et les orignaux.

Quelqu'un s'est-il jamais mis dans la tête de condamner ces entreprises faites dans l'intérêt de vos nationaux? Il n'y avait alors que les émigrés d'Irlande et d'Écosse qui se dirigeaient vers cette partie du pays. Ce n'est que parce que le caractère de la population qui s'y dirige depuis plusieurs années a changé qu'il faudrait trouver à redire, ou serait-ce encore par jalouse ?

Pour ce qui est de nos curés, s'ils jugent à propos de se donner du trouble, de la fatigue, dans un but de bienfaisance pour leurs ouailles, qu'il s'en tienne à ce qui est blâmable dans leurs démarches? Est-ce que vous n'avez pas des sociétés de bienfaisance et d'émigration de tous genres, et depuis quand, ce qui est un bien chez vous serait-il un mal chez les canadiens-français ?

Après tout, vous avez des ministres de la religion vous autres aussi; est-ce votre faute à vous n'êtes pas se mettent pas en tête d'un mouvement de colonisation par vos nationaux? Ils ont plus d'intérêt que nous avons à coloniser parce qu'ils élèvent des familles. Que ne mettez-ils leur cravate blanche de cotés, de temps à autres, pour s'enfoncer dans la forêt et fonder des établissements pour leurs enfants? Nous ne leur en ferions pas de reproche, mais de grâce, si la colonisation a quelque chose de trop agreste pour leur goût, laissez-vous donc goûter ses misères et ses jouissances et ne faites donc pas comme le chien de la fable qui, ne pouvant manger le foie lui-même, ne voulait pas le laisser manger par les autres animaux !

Le Guardian est allé beaucoup plus loin que son confrère de la Gazette; oubliant toute règle de décence et de sens commun, il a lancé une tirade d'injures à l'adresse des canadiens-français comme peu de journaux ont osé en publier jusqu'à aujourd'hui. Il leur dit en toute lettre qu'ils n'ont pas le droit de s'établir dans les Townships; qu'ils empiètent. (C'est le mot dont il se sert.) sur le territoire des Townships, donnant à entendre qu'on aurait dû élever une barrière pour empêcher les canadiens de venir s'y établir.

Après avoir dit que les canadiens sont routiniers, qu'ils voyagent dans de mauvaises voitures; qu'ils cultivent mal, qu'ils viennent s'emparer des plus belles terres des Townships; que dans quelques années elles ne pousseront que des chardons, il fait un appel aux habitants d'origine anglaise et les invite à se réunir sur un point central pour s'organiser afin de couper le mal dans sa racine s'il ne veut pas ressentir les effets funestes de la domination française. Il va même jusqu'à dire aux irlandais catholiques qu'ils n'ont pas besoin de craindre que les canadiens les aiment, qu'il leur en est de même de ceux qui sont profonds de leurs âmes. Voyez, dit-il encore, nous avons perdu le comté de Richmond qui est représenté par un français dans la chambre pendant la dernière élection, et le comté de Drummond n'est-il pas dans le même cas ? Il aurait pu ajouter que le comté de Mégantic était aussi représenté par un canadien-français.

Nous ne nous arrêtons pas plus longtemps sur cet article de mauvais goût, mais disons à son auteur qu'il peut en prendre son parti. Toutes ses injures n'empêcheront pas les canadiens de continuer à défricher les terres incultes de leur pays qu'elles soient dans les Townships ou ailleurs. Chaque peuple a ses défauts et si l'on fait à répondre aux attaques par des attaques contre le caractère et les habitudes des autres origines, cela ne nous avancera ni les uns, ni les autres. Si les canadiens font pousser des chardons, ils savent aussi élever leurs terres, faire des chemins et des clôtures aussi bien que des maisons, et la tenue générale des terres des canadiens situés dans les mêmes conditions ne souffrirait pas à la comparaison, dans nos Townships. Laissons-ça de côté.

Nous avons beaucoup à apprendre, et vous aussi ne vous en déplaitez, et le meilleur parti que nous puissions prendre c'est de lutter à qui mieux mieux et de profiter des expériences respectives de chacun pour avancer dans la voie du progrès agricole et industriel.

La population anglaise est plus spéculative que la nôtre et de ce qu'elle se livre au commerce et à l'art manufacturier plus que la nôtre, nous n'en sommes point jaloux; nous marchons canadiens fond de leur mieux pour lutter à ses côtés et faire des affaires spécialement importantes. Notre population française est spécialement attachée à l'agriculture et voilà pour quoi elle s'étend de tous côtés dans le Bas-Canada pour trouver l'espace qui lui manque dans les anciens établissements. Si les émigrés européens préfèrent aller dans le Haut-Canada ou l'Ouest des États-Unis cela ne dépend pas des canadiens; qu'ils aillent s'ils le veulent, c'est leur affaire et nous n'avons rien à voir dans le cas où ils ne voudraient pas venir s'établir dans le Bas-Canada les canadiens s'agitent avec leur liberté ordinaire et ils ne diront point qu'on empêche sur leur terrain, mais ils redoubleront d'énergie pour se tenir au niveau du courant quel qu'il soit.

L'Éditeur du Guardian a encore grandement tort de faire un appel au préjugé national au sujet de la représentation des comtés des Townships. Il est probablement trop jeune dans le pays pour connaître à fond l'histoire politique du Bas-Canada. Qu'il en lise quelques pages seulement et il y puisera des renseignements libéraux, de tolérance qui pourraient lui être profitables. Il apprendra que des comtés purement canadiens comme l'étaient à une certaine époque ceux de Verchères, L'Assomption, Beauharnois, Québec et plusieurs autres ont pendant des années été représentés par le Dewart, Leslie, Nelson, et autres, quoique ces hommes fussent d'origine anglaise et d'une croyance religieuse opposée à celle des canadiens. Ils étaient élus à titre de libéraux et d'hommes tolérants.

Nous sommes encore à apprendre le nom d'un comté dans le Bas-Canada dont la majorité se compose d'origine anglaise et qui se soit jamais fait représenter par un canadien-français quoique nous ayons eu de

tout temps des hommes politiques capables de figurer au premier rang. Bien entendu nous ne leurons en leçons pas de reproche mais au moins qu'on nous laisse en paix quand nous exerçons notre droit de nous faire représenter par qui bon nous semble.

Disons, en terminant que nous avons été heureux de voir le Herald de Montréal protester, pour un, contre cet appel aux préjugés fait par ses confrères et leur administrer une leçon de tolérance et de savoir-vivre dont ils devraient profiter.

Soyons tolérants, soyons libéraux, c'est le moyen le plus sûr de faire progresser notre jeune pays !

Le Crédit Foncier.

CETTE question qui a été fortement agitée depuis un an et qui a provoqué des réunions publiques sur plusieurs points du pays vient de reprendre une nouvelle vigueur par l'arrivée récente de M. DeBoucherville de St-Hyacinthe qui avait été délégué en Europe pour étudier le fonctionnement des institutions de crédit foncier.

Le 7 courant, le comité central, nommé par les délégués du Bas-Canada, s'est réuni à St-Hyacinthe et M. DeBoucherville a donné lecture d'un long rapport préliminaire sur le crédit foncier exposant le résultat de son voyage.

M. DeBoucherville nous dit dans une partie de son rapport : "Après avoir bien étudié le fonctionnement et le mécanisme des diverses institutions de Crédit Foncier en Europe; après avoir suivi leurs opérations dans les établissements faits par les directeurs de ces établissements; après avoir observé les résultats dans les diverses localités où'ils fonctionnent, j'en suis venu à la conviction que les circonstances où se trouve le Canada rendent l'introduction du Crédit Foncier très désirable pour le pays en général, et pour les cultivateurs et la colonisation en particulier. Son introduction dans ce pays est facile si nous le voulons. Mais pour cela il faut non seulement que nous le voulions fortement; et non pas que nous le craignons; et que nous ne fassions rien; il faut que nous parlions fort et ferme car nous rencontrerons des obstacles, et de grands."

Il fait ensuite l'histoire succincte de l'établissement du crédit foncier en Europe et en vient à la partie pratique de son établissement dans le Bas-Canada, et il en vient à la conclusion que les capitaux sont trop élevés en Canada pour réussir à établir des banques de crédit foncier fonctionnant avantageusement avec des capitaux canadiens.

"Il faut donc, dit-il, chercher un marché où les capitaux sont abondants et le taux de l'intérêt peu élevé. "En France la Banque de Crédit Foncier prête à raison d'une annuité de six pour cent par an; cette annuité que paye l'emprunteur comprend l'intérêt, les frais d'administration de la Banque et l'amortissement qui éteint la dette en cinquante ans."

"A Londres, les banquiers me dirent qu'une Banque de Crédit Foncier établie en Canada, ne pouvait espérer négocier son papier sur le marché Anglais à aucun taux quelconque; parce que d'abord l'insécurité n'y serait pas connue et que quoique l'on put se procurer avec du bon papier autant d'argent qu'on voudrait à raison de 5, 3 et même 3 pour cent, aucune personne ne voudrait accepter les Bons de notre Banque; secondement parce que l'on se défierait des placements au Canada, et l'on me cita les Bons du Grand Tronc, et les débiteurs municipaux du Haut-Canada."

"Cependant, me dit-on, si le gouvernement provincial voulait garantir les Bons de votre Banque, elle pourrait sans difficulté se procurer l'argent dont elle aurait besoin."

"Le sort d'une Banque de Crédit Foncier en Canada dépend de la garantie du gouvernement. "Si nous pouvions l'obtenir, la création d'une Banque de Crédit Foncier sera chose facile."

"Si nous ne pouvions l'obtenir, je crois qu'il est inutile pour nous Bas-Canadiens le songer à fournir une semblable institution au pays."

"Des spéculateurs étrangers viendront l'Angleterre et chercheront à leurs profits des banques qui, comme le Trust and Loan, et à des conditions qui, au jour de l'échange, entraineront l'exportation et la ruine de nos cultivateurs au profit des étrangers."

"Il dépend des habitants du Bas-Canada de décider s'ils auront ou non la garantie du gouvernement. C'est à eux de considérer si la gêne qu'une telle garantie pourrait momentanément créer au gouvernement, est suffisante pour contrebalancer l'immense bienfait qu'une telle institution ferait à la classe agricole entière et par contre-coup à la colonisation, au commerce, à l'industrie et à tous les pays. C'est à eux de dire s'ils préféreraient abandonner la perspective certaine d'un intérêt bas sur un taux proportionné à leurs moyens, ou de continuer à voir le pays rongé par l'usure."

M. De Boucherville résume son rapport en disant : "Les Banques de Crédit Foncier fonctionnent en Europe depuis près d'un siècle. Partout où elles ont été instituées, elles ont amené l'abaissement immédiat de l'intérêt; élevé la valeur des propriétés, et dégrèvé le sol. "L'Italie et l'Espagne font étudier la question et auront des Banques de Crédit Foncier avant peu. "Depuis qu'on a introduit l'amortissement graduel, le Crédit Foncier a fonctionné avec aisance, à la satisfaction des Banques comme des emprunteurs. "Les prêts se font à longues échéances dans chaque pays, en moyenne de 50 ans; avec faculté aux débiteurs de se libérer à volonté, moyennant avis et une indemnité qui varie, suivant le temps à courir et les pays. Les Banques sont revêtues de certains pouvoirs et privilèges pour se faire payer promptement et ponctuellement les annuités, à leurs échéances; car de la ponctualité de ces paiements dépend leur bon fonctionnement. Ces pouvoirs sont rarement et presque jamais employés; l'emprunteur sachant qu'il faut payer en prend son parti, et s'habitue à l'exactitude."

"Les annuités se composent de l'intérêt, des frais d'administration et de l'amortissement."

Le rapport entier, quoique préparé à la hâte, démontre évidemment que M. De Boucherville est à la hauteur de l'importante question dont il s'occupe avec un dévouement tout à fait patriotique.

Comme on le voit, M. De Boucherville est d'opinion qu'il faut absolument que la garantie Provinciale soit accordée à ces institutions si on veut réellement leur établissement sur des bases solides. Il y a, certes, de fortes objections à ce que le gouvernement prenne une part directe dans la création de Banques de ce genre, ce qui pourrait les placer sous son contrôle et les faire dégénérer en une puissance politique dangereuse, pour les libertés publiques entre les mains d'un gouvernement composé d'hommes peu scrupuleux. L'expérience nous a vu souvent acquiescer, dans les affaires de fonds d'emprunt municipal et du Grand Tronc, devrait suffire pour nous mettre sur nos gardes. S'il en était autrement il ne nous servirait à rien de vieillir. Ce sont deux bonnes leçons dont le pays devrait profiter.

Nous ne disons pas cela pour jeter de l'eau froide sur le mouvement qui se fait actuellement en faveur de la création d'institutions propres à rendre des services réels à notre population rurale, mais simplement pour attirer l'attention de ceux qui s'occupent sérieusement de la question afin qu'ils ne se précipitent pas à l'aveugle dans l'intérêt de tous.

Nous pensons qu'il doit y avoir un moyen d'obtenir le concours du gouvernement, si cela est nécessaire, sans que ce soit au moyen de la garantie Provinciale. L'Assemblée qui doit avoir lieu à St-Hyacinthe devra sans doute s'en occuper et trouver un moyen de surmonter tous les obstacles. Espérons le, du moins.

CONDITIONS DU JOURNAL.

Le Défricheur est expédié à un grand nombre de personnes dans le but de les engager à en encourager la publication, en devenant souscripteurs.

Les personnes qui recevront ce numéro sont donc priées de le renvoyer à ce bureau, en ayant soin de mettre leurs noms et résidences sur le couvert si elles ne veulent pas être considérées comme abonnées au journal. Les personnes qui recevront plusieurs exemplaires du journal sont priées de les passer à leurs amis afin de le faire connaître et d'en étendre la circulation.

Les abonnés recevront le journal aux conditions suivantes : Pour six mois, \$1.00 Pour un an, \$2.00 Pour faciliter la circulation du journal nous offrons à tous ceux qui paieront leurs abonnements au bureau, auont le privilège de payer en grains et autres produits agricoles, aussi bien qu'en bois de corde et cela leur convient mieux.

Toute lettre, correspondance etc., devant être adressée au propriétaire du journal. Toute lettre dont le port ne sera pas payé restera au bureau de poste.

On exécute toutes sortes d'impressions à l'imprimerie du journal, tels que blancs, cartes, affiches etc., etc., à bon marché.

Pour les autres conditions, voir la dernière page.

LISEZ CECI!

Nous n'avons pas cru devoir publier de prospectus avant que de faire paraître le premier numéro de notre journal afin de donner une idée, au lecteur, de son format et de son apparence.

Nous espérons pouvoir mettre un peu plus de variété dans la rédaction de la présente feuille mais nous avons compté sans la grande quantité d'annonces locales que nous avons reçu des hommes d'affaires et autres des Cantons voisins.

Nous offrons nos remerciements les plus sincères pour le patronage libéral dont l'on a bien voulu nous honorer, même avant que d'avoir fait connaissance avec le Défricheur. Cet encouragement prouve que nous ne nous sommes pas trompés en pensant qu'il y avait place pour une feuille française dans nos Cantons de l'Est.

Nous sommes forcés, en conséquence de l'abondance des annonces, de remettre au prochain numéro, les articles agricoles, un article sur la vente des terres qui doit avoir lieu, en décembre prochain, et qui sont annoncés sur notre dernière page; nous remarquons sur l'absence d'un journal au dernier terme du Circuit de Drummond, ainsi que plusieurs nouvelles locales.

Nos lecteurs feront bien de voir les annonces de la quatrième page.

NOUVELLES.

—Un Chemin de Durban à Acton, le long du chemin de fer, vient d'être ouvert comme chemin d'hiver. Les ponts sont terminés depuis hier et déjà quelques voitures ont fait le trajet entre ces deux localités. Ce chemin sera d'une grande utilité pour faciliter les communications entre ces deux places et les townships voisins. Il y a longtemps que le besoin d'un semblable chemin se faisait sentir et nous sommes certains qu'il devra s'y faire beaucoup de transport durant l'hiver prochain. Cette voie ouvre une communication directe entre les comtés de Bagot, St-Hyacinthe et les townships de Durban, Ely et tous les autres Cantons au sud.

—Thos.

COLONISATION
BAS-CANADA.

Par J. B. E. DORION

Parler de colonisation, c'est rappeler au souvenir de tous les Canadiens les premiers temps de notre pays; c'est retracer dans nos esprits le tableau des entreprises hardies de nos ancêtres lorsqu'ils traversaient les mers, repoussaient les fleuves et les grands lacs et parcouraient en tous sens les contrées qu'arrosent le St-Laurent et le Mississippi, pour ouvrir à la civilisation un pays nouveau, couvert de vastes et vierges forêts, et habité par quelques tribus de sauvages, vivant de chasse et de pêche, dans l'isolement et l'ignorance de ce qu'avait produit la civilisation pour l'Europe.

Parler de colonisation, c'est entretenir en nous la mémoire des premiers travaux de nos pères, de leurs nombreuses luttres, lorsqu'il fallait porter les armes en tenant les machons de la charrie, pour lutter et défendre chaque pouce de terre que l'esprit industrieux des Français soumettait à la culture; c'est aussi entretenir la mémoire des obstacles inépuisables qu'ils rencontrèrent, des revers, souvent répétés, qu'ils eurent à éprouver et des succès signalés qui couronnèrent enfin la grande entreprise de l'établissement du Canada.

Parler de colonisation, c'est redire aux arrière-pensées des premiers colons du pays le courage, l'énergie, l'indomptable et la persévérance à toute épreuve qui animait ces pionniers du défrichement, car personne n'ignore qu'il fallait à un haut degré, la réunion de ces trois qualités pour obtenir les résultats prodigieux qui ont été accomplis par le courage, le travail et l'industrie agricole dans les vastes et populeuses campagnes du Bas-Canada depuis son établissement.

Parler de colonisation, c'est plus que tout cela ensemble, car aujourd'hui, c'est nous porter à compter nos forces, nos ressources et nos moyens; c'est parler de notre vitalité; c'est toucher la corde sensible de notre propre existence nationale. Et enfin, est-il quelque chose qui puisse nous intéresser plus vivement; quelque chose qui puisse nous toucher de plus près de nous occuper de l'expansion, de l'agrandissement et de la prospérité de la famille canadienne? Savoir si elle pourra longtemps ou toujours conserver ce qui lui est particulier, ce qui lui est cher, ce qui fait son orgueil, son bonheur et sa gloire: ses mœurs, ses usages, ses habitudes, ses institutions et sa langue! Et un mot, ce qui en fait un peuple à part sur ce continent.

Un Dieu ne plaie que le vœu qui souffre le branle de la discordie ou soulève des préjugés de race. Tel n'est pas mon but en voulant m'occuper de la colonisation de nos terres incultes par nos compatriotes. Chaque famille, en quelque lieu qu'elle soit, a le droit de se réunir, de compter ses membres, de mesurer l'espace qu'elle occupe, de considérer sa position et d'adopter les mesures que la prévoyance et la sagesse peuvent lui dicter pour améliorer sa condition, accroître sa prospérité et assurer une existence honorable à ses descendants. C'est pour elle un besoin, une nécessité, un devoir. Dites-moi, que serait la famille sans ces liens de l'intérêt bien entendu?

Et s'il en est ainsi de la famille, il doit en être ainsi des sociétés qui représentent la famille sur une échelle plus étendue. Arriver à nos esprits étroits et mesquins qui, soit par jalousie ou par haine, font un crime à la population canadienne de s'occuper de ce qui lui est propre; de sa condition, de son bien-être et de la prospérité future de ses enfants. Le soleil lui pour tout le monde et sans porter ombre à qui que ce soit, nous pouvons faire pour notre population ce que les Anglais, les Écossais, les Irlandais et toutes les populations du vieux monde font pour leurs nationaux, c'est-à-dire organiser des associations pour pourvoir aux moyens de soulager l'infortune et relever la position de milliers d'hommes, à qui l'occasion seule manque pour se créer une position honorable qui leur offre en même temps une plus grande somme de bonheur matériel, moral et domestique.

Situés comme nous le sommes, avec notre caractère si distinct de celui des autres origines qui nous entourent, le devoir de s'occuper de l'existence future de notre nationalité devient pour nous une nécessité doublement impérieuse si nous voulons maintenir notre position, conserver notre patrimoine, l'agrandir en établissant le surplus de notre population sur le sol natal, arrêter l'émigration des canadiens vers des pays étrangers et le germe qui croissant, dans plusieurs anciennes localités, d'une population de prolétaires dans un pays où il y a de la terre pour tous ses habitants et leurs descendants pendant de longues générations à venir.

Peuple par des hommes forts et robustes, riches des populations actives et industrieuses de la Bretagne et de la Normandie, le Canada vit bientôt tomber ses grandes forêts et les rives du St-Laurent se border de belles terres cultivées, dont les produits, pendant longtemps, étonneront l'ancien monde. Nos pères apportèrent en eux les conditions voulues pour jeter les bases d'une forte population dans un pays destiné à devenir grand. Doué d'un physique à toute épreuve, de mœurs douces, paisibles et hospitalières, d'un caractère jovial, sur lequel l'ennui n'avait jamais pris; plein de sympathie pour les malheureux, s'entraidant chaque fois que l'occasion du besoin le commandait, aimant le plaisir, les aventures et les accidents; toujours contents, toujours heureux, même dans le malheur, et se prenant à tancer les nombreuses plaintes, que l'on entendait chanter dans nos campagnes et qui pour la plupart ont été composées pour raconter des amourettes, de malheureuses peines de famille, des revers de fortune ou des accidents imprévus. Ou le paysan canadien, chante ses amours, ses voyages, ses peines, ses entreprises, ses revers, ses succès et ses malheurs. Il chante tout, partout, toujours. Ça se réveille, se travaille, dans les heures de

loisir et surtout en société; il est le personification de la gaieté, du bonheur et du contentement. Parlerai-je des dignes compagnes de nos pères, de celles dont on ne peut trop exalter les vertus, la noblesse de cœur et d'âme et qui partageaient avec tant de plaisir, de dévouement et d'abnégation le lourd fardeau de leurs premiers travaux. Oh! quelques-unes étaient d'ouïes, qu'elles étaient courageuses, qu'elles étaient patriotes! Ces femmes qui se hâtaient de quitter la vieille France pour fonder une nouvelle sur les bords lointains du St-Laurent!

Combien de fois elles ramènerent le courage abattu de leurs époux par leur présence d'esprit, leurs conseils plus propres à l'établissement d'un nouveau pays que Josephine au Jean-Baptiste!

La rigueur du climat, la variété et les changements subits de température aussi bien que le genre de vie auquel les premiers colons canadiens étaient obligés de se conformer, contribuèrent pour beaucoup à leur former un type particulier. Tantôt sur l'eau, tantôt sur la glace; le lendemain sur la terre et presque aussitôt dans la forêt; obligé de voir à la construction du logis pour la famille, du plus petit meuble de la maison aussi bien qu'à la confection des attelages, instruments d'agriculture et voitures de transport, il fallait au colon déployer toutes ses facultés physiques, son industrie, son activité et son génie pour faire face aux mille et à des milliers d'incidents de tous genres qui, d'un instant à l'autre, l'obédaient. Jamais découragé et l'œil vif à juger sa position quel qu'elle fût, il fut, il est, il fut, il est toujours vainqueur des obstacles, et les circonstances aidant levait un véritable génie mécanique que nous désirerions, depuis le banc qui doit lui servir de siège jusqu'à la maison qui doit l'habiter contre l'inclemence des saisons. Son ingénuité et son adresse n'ont point de bornes.

Lorsque nous considérons l'isolement dans lequel nous nous sommes trouvés après la cession du pays, n'ayant pas reçu de l'immigration française plus d'appui, pendant cent ans, que notre grand fleuve ne recevait d'augmentation si l'on y jetait dix gouttes d'eau, l'on a lieu d'être étonné de l'augmentation prodigieuse de notre population. Montréal seul, contient près de deux fois autant d'habitants, aujourd'hui, que tout le Bas-Canada en contenait alors. Mais si vous tenez compte de l'attachement inébranlable à la culture du sol, attachement qui semble avoir redoublé en raison des difficultés que l'on a eu à vaincre pour s'établir, malgré l'indifférence de notre première mère-patrie, l'abandon facile qu'elle fit de sa colonie canadienne et tous les projets perfides et de coercition mis au jour sous la nouvelle domination pour attendre un but que l'on croyait aussi réalisable que celui de l'expatriation des Acadiens; si vous tenez compte de la vie rigoureuse, frugale, paisible, laborieuse des Canadiens, de la proximité de leurs villages et de leurs habitudes sociales, conditions qui entraînent toujours à leur suite les mariages précoces, vous aurez le secret de notre remarquable accroissement.

Tant que la terre était en abondance on ne songea presque jamais à sortir des seigneuries du Bas-Canada pour coloniser. Aussitôt que le fils aîné avait atteint l'âge de quinze ans, et quelques fois avant, le père allait choisir, à quelques arpents de chez lui, une terre pour le garçon. Tous les ans on se défrichait un morceau, si bien qu'à la majorité du jeune colon il se trouvait avec un établissement complet, enrichi d'outils et d'instruments d'agriculture par les soins toujours paternels des parents et qui venait bientôt s'embellir par la présence d'une jolie compagne.

Guidé par les avis paternels, par cet esprit d'ordre et de prévoyance qui caractérise si bien le type national, le jeune établissement prenait son essor et croissait, avec une régularité précise en prospérité et en bien-être. Une fois l'aîné lancé dans le monde, venait le tour du cadet et ainsi de suite, et il existe encore des vénérables patriarches, dans la classe agricole, qui ont fondé jusqu'à huit et dix établissements de ce genre. Dans leur vieillesse ils vivent en paix, ils vivent des jouissances qu'ils ont pu léguer à leurs enfants et pour le bonheur de leurs mains défilées leurs descendants, quelquefois, jusqu'à la troisième génération.

Par le dévouement du père et la piété filiale du fils l'on vit toujours régner entre l'entente cordiale, basée sur les plus généreux sentiments du cœur, et qui est si nécessaire à l'union des familles et si propre au développement progressif de tout nouvel établissement. On peut dire que c'est cette aide mutuelle, ce dévouement, cette piété filiale qui ont fait la force et la prospérité de nos grandes familles aussi bien que celles de notre population rurale. On ne trouve nulle part ailleurs ces qualités cultivées à un degré aussi élevé que chez la population française du Bas-Canada.

Après avoir établi la première rangée de paroisses, de chaque côté du fleuve St-Laurent, le besoin d'espace se faisant sentir, on entra dans l'intérieur des seigneuries pour défricher les établissements les uns au-dessus des autres. Presque toutes les terres cultivables des seigneuries furent prises et occupées malgré que dans beaucoup de localités, la cupidité eût imposé des conditions onéreuses aux nouveaux colons propres à retarder le progrès de l'industrie agricole. Malgré les obstacles des hautes impositions, l'espace devenant de plus en plus restreint, la population de plus en plus considérable et ses besoins plus nombreux. Il fallait donc songer à acquiescer de la terre en dehors des limites seigneuriales ou prendre la route des États-Unis pour chercher, dans les grands centres commerciaux et industriels, de quoi occuper ses bras, car l'émigra-

tion commerciale commençait à se faire sentir dans les anciennes paroisses, et l'on en sortait si peu que dans beaucoup d'entre-elles que les mariages étaient devenus impossibles à moins d'obtenir la dispense de quelque degré de parenté.

Avec la surabondance de population est venue la subdivision à l'infinité de la propriété foncière, et ce mal, qui existe depuis nombre d'années, menace de devenir une véritable plaie dans nos vieilles campagnes.

Les professions libérales et le commerce étaient encombrés d'aspirants, l'industrie manufacturière qui était encore à naître n'offrait aucun champ à la jeunesse qui, tous les ans, se préparait à entrer dans la carrière de l'utilité. Les voies de communications devenaient difficiles, le tintamarre de nos cités, le fracas de la grande République Américaine, les offres libérales de cette dernière, la protection qu'elle accordait à ceux qui défrichaient son sol, tout cela bourdonnait aux oreilles innocentes de notre jeunesse campagnarde et tentait à un haut degré ses bonnes dispositions naturelles.

Il se fit un grand mouvement d'émigration vers l'est, le nord et l'ouest des États-Unis. Des centaines de milliers de jeunes Canadiens, la sévère du pays, s'éloignèrent pour tenter fortune ailleurs, cherchant un peu plus d'espace, de pain et de liberté, courant après des chimères qui ne se sont pas réalisées, pour la plupart d'entre eux, disent les uns et après des réalités pratiques suivant les autres.

Il y avait bien en Canada de l'espace encore, mais une barrière infranchissable dans l'esprit de la population semblait la séparer du territoire non occupé. La complète indifférence des gouvernements, qui semble avoir été calculée d'avance, rendait cette barrière plus formidable encore.

Les préventions contre la nouvelle tenue des terres dans les townships et l'impression sous laquelle on était que c'était le patrimoine d'une classe privilégiée; qu'une fois établi dans ces parages on perdait tout droit à la protection des lois françaises qui n'ont trait au droit de propriété, aux relations de familles et à la succession; l'idée que les terres, accidentées, hautes et sèches des townships ne valaient pas grand-chose et le manque de grandes routes pour s'y rendre étaient autant d'obstacles qui empêchèrent jusqu'à présent encore la population française de s'y fixer en grand nombre. Aller aux townships de l'est, c'était aller à l'étranger.

Le mal de l'émigration de nos compatriotes était devenu épidémique, la plaie s'étendait d'un bout à l'autre de la province et, malgré les efforts privés et les tentatives individuelles de colonisation, un très petit nombre de Canadiens s'étaient fixés dans les townships. Ces pionniers Canadiens étaient plutôt des aventuriers qu'un bataillon rangé. Ça et là on pouvait découvrir leurs traces, quelque fois leurs campements isolés et très souvent la petite lueur ou la misère s'élevait érigée en trône après avoir dépossédé le propriétaire. Le récit des désespoirs, des souffrances et des privations de tous genres qu'ils éprouvèrent n'était pas propre à enthousiasmer nos compatriotes.

Cependant, au nombre de ces premiers colons qui tentèrent de s'établir dans les townships, il s'en trouva de plus courageux, de plus forts, et probablement de mieux partagés sous le rapport de la fortune, qui réussirent à fonder des maisons, qui, aujourd'hui, sont entourés des établissements très étendus et très prospères.

En outre de la petite poignée de Canadiens établis ça et là dans les townships de l'est avant 1840, il y avait environ 52,000 habitants d'origine britannique dont les premiers étaient venus des États-Unis immédiatement après la déclaration de l'indépendance des anciennes colonies anglaises; ils étaient, soi-disant, tout loyaux pour vivre sous l'air libre d'une république. Leur nombre avait été grossi par quelques milliers d'années venant des îles d'Angleterre et dirigés sur les lieux par les efforts du gouvernement impérial qui voulait en faire un pays anglais. La population anglaise était principalement échelonnée depuis Drummondville en montant vers le sud-ouest le long de la rivière, vers l'ouest, jusqu'à la baie de Missisquoi. La population française était disséminée au milieu de tout cela, par petits groupes à peine reconnaissables, et les établissements qui portaient le plus l'empreinte de son caractère étaient situés au nord-est de la rivière St-François en descendant vers Québec.

Peu de personnes, à l'exception de celles qui ont visité les townships depuis la baie de Missisquoi jusqu'à la rivière Chaudière peuvent avoir une idée de l'étendue du territoire que l'on devrait appeler Township du Sud, dans la tête est bornée par la ligne provinciale, à St-Légar, et les pieds vont se perdre dans le comté de Bonaventure. Il y en a encore un bien plus petit nombre qui y ont formé une idée de la variété, de la fertilité de son sol, de la richesse de ses mines et de ses forêts; de la beauté pittoresque de ses paysages, de ses rivières, de ses lacs, de ses vallons, de ses cotéaux, de ses montagnes!

Quelqu'un a-t-il vu les lacs Memphremung, Halifax, Tingwick, Nicolet, Aylmer, St-François et Mégantic! Peut-on voir quelque chose de plus beau, de plus rafraîchissant quand, après avoir parcouru huit et dix lieues dans la forêt, on aperçoit ces magnifiques nappes d'eau entourées de montagnes cultivées qui semblent les porter dans leur bras?

Faut-il parler des centaines de rivières pittoresques alimentées par ces lacs et qui servent à embellir la nature aussi bien qu'à égoutter les terres. Qu'elles ont l'air coquettes celles qui serpentent autour des montagnes et dont les eaux sautent d'un rocher à l'autre comme si elles voulaient piquer la curiosité et charmer le goût du spectateur!

L'étendue des townships du sud peut se concevoir en pensant que toutes les seigneuries du côté sud du fleuve St-Laurent, depuis Rimouki en montant jusqu'à Beauharnois, contiennent près de 200 paroisses arrosées dans leurs limites, et que ces townships ont couvert une étendue de terres arables au moins trois fois aussi grandes, d'un peu en dedans que l'on peut y organiser 600 paroisses, ou tout au plus, celles de seigneuries, du côté sud du fleuve. Dans un demi-cercle, ou sera la partie la plus pittoresque, la plus attrayante et la plus productive du Bas-Canada.

C'est un malheur pour le pays et en particulier pour la population française du Bas-Canada que les richesses que renferme le sol des townships du sud n'aient pas été connues et appréciées il y a 50 ans comme elles le sont maintenant. Et c'est peut-être un malheur plus grand encore que les préjugés contre les terres hautes des townships du sud et la tenue de ces mêmes terres aient, pendant si longtemps, empêché nos compatriotes de s'y fixer en plus grand nombre pour y implanter le cachet de leurs mœurs temporelles, de leurs habitudes morales et religieuses, par une attraction nouvelle; des milliers de Canadiens qui sont allés aux États-Unis et dont les bras auraient été si utiles à l'avancement matériel et politique de la commune patrie.

Ajoutons cependant qu'aux préjugés contre la fertilité des terres hautes et contre le système de la tenue des terres il existait d'autres obstacles non moins grands dans l'incertitude qui présidait à l'administration des terres de la couronne, lorsque ce domaine était sous le contrôle du gouvernement impérial qui retardait toujours la colonisation et le défrichement de ce vaste territoire.

Avant 1840 on comptait encore que très peu de propriétaires canadiens dans les townships. La moitié de la population française qui s'y trouvait était en service chez des habitants parlant la langue anglaise dans les comtés de Missisquoi, Shefford, Stanstead, Herby, Drummond et Mégantic et ceux qui occupaient des terres étaient, en grande partie, des squatters ou colons n'ayant point de titres aux propriétés qu'ils occupaient. Ils subissaient les misères qui accompagnent toujours les premières tentatives de colonisation.

La Presse Canadienne.

LE GRAND TRONC.

Le rapport du Maître-Général des Postes sur les arrangements ministériels avec le Grand-Tronc relatifs au transport des malles, dont nous commencerons la publication dans notre prochain numéro, intéresse à un plus haut degré, nous en sommes convaincus nos lecteurs. L'historique des prétentions exorbitantes de la Compagnie s'y trouve retracé, dans toute sa crudité, et les réclamations énormes du Grand-Tronc, sous forme d'arrérages, y sont mises de côté fort justement. Viennent en premier lieu, de prétendus arrérages accrus en faveur de la Compagnie jusqu'en 1858. Le rapport décide que cette réclamation n'est pas fondée.

En second lieu, la Compagnie réclame pour la période s'étendant de 1858 à 1861, la différence entre \$70 par mille qui lui ont été payés et \$250 par mille qu'elle prétend lui être dues: le rapport met de côté cette réclamation.

En troisième lieu, et voilà le plus beau de l'histoire! la Compagnie demande la différence de \$70 par mille à \$310, depuis le mois d'octobre 1861! Le rapport conclut contrairement à la compagnie, déclare qu'elle est liée par l'ordre en Conseil émis en 1858 fixant la subvention à \$70 par mille.

Il paraîtrait, en conséquence, que le gouvernement est déterminé à s'en tenir à l'ancien, à l'ordre en Conseil de 1858; de fait l'adoption du rapport donne à croire qu'il en est ainsi. Pour notre part, nous croyons sincèrement que la somme de \$70 par mille est une rémunération suffisante pour le transport des malles. En moyenne, le gouvernement Canadien paie beaucoup plus, pour cet objet, à ce taux, qu'aucun autre gouvernement. Que peut-on demander de plus raisonnablement?

Si l'administration Cartier-McDonald eût subsisté assez longtemps pour que les réclamations fussent réglées par elle, nul doute que la Compagnie eût encore émergé plusieurs milliers de louis que le nouveau ministre épargnerait à la province, en se tenant rigoureusement dans les bornes de la loi et de la justice. — J. de St. Hyacinthe.

Une maladie contagieuse vient de se déclarer, à St-Albans, (près des lacs) sur le bétail et surtout les vaches laitières. Elle est de nature à rendre excessivement dangereuse l'opération de leur lever le lait, et même les médecins déclarent que le tannage de ce lait ne devrait pas être permis parce que les chausseries qu'on en fabriquait pourraient produire des désordres sérieux, maladies cutanées, etc., chez ceux qui les porteraient. — Pays.

Juêdi dernier, vers 9 heures du soir, Marie Cloutier accompagnée de Joseph Bigas, son mari, revenant de veiller chez un nommé Paschal Cyr, et comme il leur fallait passer un ruisseau, sur un tronç d'arbre, Mme Bigas est tombée à l'eau et s'est noyée. Mais, chose singulière, le ruisseau n'avait que cinq pieds de largeur sur trois de profondeur. La plus grande profondeur d'eau, au milieu, était de deux pieds, dans un petit bassin de deux pieds carrés; ailleurs il n'y avait que six pouces d'eau. D'après les témoignages que le Coroner a pu avoir durant l'enquête, il a été prouvé qu'il était impossible qu'une personne dans de semblables circonstances put se noyer. Le verdict des jurés est que Joseph Bigas a coopéré à la mort de sa femme, soit en la faisant noyer lui-même ou en lui refusant tous les moyens de la sauver. En conséquence, le Coroner a fait arrêter le susdit Bigas et conduit à la prison du District. — Idem.

Vendredi, le 14, vers deux heures du matin, le feu s'est déclaré à l'hôtel Rossin, Toronto. Il y avait 300 personnes dans l'hôtel au moment où éclata l'incendie, causée dit-on par un accident survenu dans un nouveau système d'éclairage. Plusieurs maisons voisines ont été détruites. Les pertes sont immenses. On vient de découvrir le corps de William Graham, enseveli sous les ruines de l'immeuble. L'hôtel Rossin était sans contredit le plus grand et le mieux fini de toute l'Amérique Britannique. — Idem.

M. Allen McLean, Collecteur des Réserves du Clergé à Toronto, vient d'être destitué. Les affaires de ce département seront désormais conduites par le Bureau principal. Cet arrangement épargne \$1,200 par année au cofre public.

LE FOYER CANADIEN.

Devis deux ans il se publiait à Québec une œuvre purement littéraire sous le titre de Soirées Canadiennes et tous ceux qui aiment ce genre de publication (et qui ne l'aime pas?) ont pu en apprécier tout le mérite et toute l'importance. Dernièrement, il s'est élevé une difficulté entre les éditeurs et l'imprimeur, de sorte que ceux-ci ont cessé, pour la plupart, de contribuer à la publication des Soirées Canadiennes. Les amis de lettres furent peints de ce contretemps qui menaçait de les priver d'une excellente publication littéraire, mais voici que l'a principal auteur qui contribuait aux Soirées Canadiennes vient de publier le prospectus d'une nouvelle publication mensuelle. Nous extrayons ce qui suit de leur prospectus afin de faire connaître la nouvelle publication projetée. Les noms, au bas de ce document, sont une garantie que le Foyer Canadien ne dérogera pas aux Soirées Canadiennes.

« Sous ce titre, les sous-signés se proposent d'établir, à compter du premier janvier 1863, un recueil de littérature canadienne. Ce recueil, destiné à réunir et à conserver nos essais de littérature indigènes, sera consacré à la publication d'œuvres inédites: — poésies — critiques littéraires — légendes — nouvelles, pourvu qu'elles soient de idées peintures des mœurs et de la nature de notre pays — impressions de voyage — esquisses historiques, biographiques, et même topographiques et enfin toute œuvre canadienne se distinguant par quelque originalité de vues, de pensée ou de style.

« On comprendra qu'une publication de ce genre ne saurait être pour nous l'objet d'une spéculation industrielle. Aussi le Foyer Canadien ne sera-t-il de fait la propriété d'aucun individu en particulier, mais sera considéré comme propriété nationale, et publié dans l'intérêt exclusif de la littérature.

« Les sous-signés sont, pour les seules fins de la loi, nommés directeurs ou éditeurs-propagateurs; mais eux-mêmes, ainsi que leurs confrères collaborateurs, ne retireront aucun avantage pécuniaire de la publication, et ne pourront même recevoir le recueil qu'en payant le prix, comme les autres abonnés.

« Le Foyer Canadien sera publié du premier au cinq de chaque mois, par livraison de 32 pages in-octavo.

« Le prix de l'abonnement sera d'une piastre par an, invariablement payable d'avance. On ne pourra s'abonner que pour l'année entière.

« Nous avons le plaisir d'annoncer à public que le Foyer Canadien comptera parmi ses patrons et collaborateurs, dont nous venons les noms, un nombre desquels se trouvent plusieurs de nos écrivains canadiens les plus distingués: Messieurs Étienne Parent, F. X. Garneau, Ph. Abert de Gaspé, Patrice Lacombe, F. M. Desrochers, les Abbés C. Trudell, C. Laverdière, C. Laberge, Messieurs J. M. LeMoine, C. Laberge, Félix G. Marchand, A. A. Boucher, Alfred Garneau, Jos. Auger, Ernest Gagnon, E. L. de Bellefeuille, Henri T. Tacheur, E. L. Fréchet et L. P. Lemay.

« Nous avons cru devoir nous abstenir de solliciter la collaboration de ceux de nos littérateurs canadiens qui se trouvent mêlés aux luttes du journalisme ou de la politique; mais ceux-là d'autres encore auxquels les circonstances ne nous ont pas permis de nous adresser, ne nous refuserons pas sans doute leur puissante coopération dans une œuvre que nous n'hésitons pas à appeler « nationale et désintéressée ».

Toute communication relative à la rédaction du Foyer Canadien, pourra être adressée (français) à l'un ou à l'autre des six éditeurs-propagateurs dont suivent les noms et les adresses: L'ABBÉ J. B. A. FERLAND, PRÉSIDENT, L. J. C. FISET; O. CREMAZIE; J. GERIN-LAJOIE; L'ABBÉ H. R. CASGRAIN; F. H. A. LARUE, QUÉBEC.

— Un jeune Étudiant en Médecine, de Montréal, dont le nom est connu mais qui ne doit pas être prononcé par respect pour la famille éplorée, s'est donné la mort, la semaine dernière, d'une manière bien triste. Jeudi il était entré dans un estaminet de bas-étage, rue St. Charles Barroné, et passa les trois jours à boire sans cesse, et samedi soir on l'en a sorti mort. Est-ce que les occupants de cette auberge ne sont pas représentables d'avoir donné à boire entre mesure au malheureux jeune homme. — Orde.

M. Benoit a été élu député de Napierville, en remplacement de M. Bureau, élu conseiller législatif, par une majorité de 39 sur son concurrent M. C.upal. M. Benoit est ministériel.

PHARMACIE! LE DOCTEUR GUILLAUME VALLEE, autrefois de la Baie du Foyers, ancien élève de l'École de Médecine de Paris, France, après une pratique de quatorze années à la Campagne, prévient MM. les Médecins, Marchands et Habitants de la Campagne, qu'il a ouvert une Pharmacie constamment en mains un assortiment complet de Pâtes, Médicines à Patentes, Parfumerie Française de Lubin, Anglaise et Américaine, Bandages, Brosses, Peignes, Épingles, etc., etc.

LE DR. TRESTLER, DENTISTE. Encoignure des Rues St. Lambert et petite rue St. Jacques. Vis-à-vis de chez le DR. NELSON. Montréal 27 Nov. 1862.

VENTE DE Terres Publiques. Dans les comtés d'Arthabaska, de Drummond et de Bagot. AVIS est par le présent donné que l'examen des réclamations au sujet des Terres Publiques (préablement aux ventes qui doivent avoir lieu par ENCAN à ARTHABASKA le 18 et à DRUMMONDVILLE le 27 Décembre prochain) commencera comme suit: ARTHABASKA — (Townships de Warwick, Tagewick, Chester, Horton, Athabaska, Blainville, Aston, Madelonnet, Stanford et Bulstrode) le 10e jour de Décembre et continuera durant les 11, 12, 13, 14, 15 et 17. — La vente par encan le 18. DRUMMONDVILLE — (Townships d'Action, Durham, Uplon, Simpson, Wickham, Granham, Wenderover et Kinsey) le 22 Décembre et continuera durant les 23, 24 et 25. — La vente par encan le 27, au lieu de la 24 tel que ci-dessus annoncé. ANDREW RUSSELL, Assai. Génl. Département des Terres de la Couronne, Québec, 25 Nov. 1862.

Contrat de la Malle. Des commissions adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues à Québec, jusqu'à VENDREDI à MIDI, le DIX-NEUF Décembre prochain, pour le transport des Malles de St-Jacques, pour un contrat proposé pour quatre années, deux fois par semaine aller et revenir, entre Danville et Wotton, et une fois par semaine entre Wotton et Ham, depuis le premier Janvier 1863. Le transport devra se faire dans une voiture tirée par un cheval. La Malle devra laisser Danville les Vendeudis après l'arrivée des trains de la Malle de Québec et Montréal et devra être rendue à Ham, en 5 heures de temps; pour revenir elle devra laisser Ham les Mercredi et Samedi à 6 heures, et arriver à Danville à 9 heures de temps. On peut voir des avis imprimés contenant le plus ample détail, sur les conditions du contrat proposé et sur les conditions de la Malle aux bureaux de Poste de Danville, Wotton, et Ham ou au Bureau du sous-signé. W. G. SHAPPARD, Insp. des Postes. Bureau de l'Inspecteur des Postes, Québec, 15 Nov. 1862.

BOIS ET FORÊTS. Avis est par le présent donné que des permis pour la coupe de bois sur les terres publiques, vacantes et disponibles, situées dans les anciens townships, dans les territoires qui sont mentionnés plus bas, seront accordés, le 1er et après le VINGT NOVEMBRE prochain, par les Agents respectifs des Bois de la Couronne à ceux qui demanderont à en obtenir. Lorsque deux ou plusieurs demandes seront faites pour la même lot ou les mêmes lots, ceux qui les feront sont tenus d'offrir un bon ou sur la simple rente foncière. Le Bon ou la rente foncière devront être payés sous un certain nombre de jours donné qui sera déterminé par l'Agent. Si non, le permis sera accordé au plus haut enchérisseur suivant.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE. Québec, 26 Octobre, 1862. Avis est par le présent donné que des permis pour la coupe de bois sur les terres publiques, vacantes et disponibles, situées dans les anciens townships, dans les territoires qui sont mentionnés plus bas, seront accordés, le 1er et après le VINGT NOVEMBRE prochain, par les Agents respectifs des Bois de la Couronne à ceux qui demanderont à en obtenir. Lorsque deux ou plusieurs demandes seront faites pour la même lot ou les mêmes lots, ceux qui les feront sont tenus d'offrir un bon ou sur la simple rente foncière. Le Bon ou la rente foncière devront être payés sous un certain nombre de jours donné qui sera déterminé par l'Agent. Si non, le permis sera accordé au plus haut enchérisseur suivant. TERNITAIRES. AGENTS ADRESSÉS, Ottawa Supérieur, A. J. RUSSELL, C. O. Ontario, JOS. F. WAY, Belleville C. O. Paroissiale du, A. W. POWELL, C. O. Canada Ouest, WM. McDUGALL, Commissaire.

BILLS PRIVÉS. LES PERSONNES QUI, DANS LE BAS-CANADA, ont des terres ou des propriétés, ou d'autres intérêts, qui ont droit de présenter un BILLET PRIVÉ, ou d'autres propositions, pour obtenir la PASTORATION de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou d'autres limites, ou de faire toute chose en ce genre, sont priés de se présenter, avant le 15 courant, à l'Agent des Terres, pour les présentes notifiées que, par les règles 53ème et suivantes du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (desquelles règles sont publiées au long dans la Gazette du Canada), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS dans la Gazette du Canada, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de tels avis doivent être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. J. E. DOUCET, ALFRED TODD, Greffier du Bureau Greffier-en-Chef des Bills Privés, Bureau des Bills Privés, C. Législatif, Québec, 15 Oct. 1862.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE. Québec, 17 Novembre 1862. Avis est par le présent donné que le prix d'achat des terres dans le Bas-Canada occupées en vertu de BILLETS de location émanés d'après les règlements du 2 mars 1849 n'est pas payé en plein avant le premier mai prochain, les lots seront repris et offerts à vendre. Wm. McDUGALL, Commissaire.

Crédit Foncier. CONFORMEMENT à la Résolution adoptée par le Comité Central du Crédit Foncier, à sa séance du 7 courant, une Assemblée des Délégués de tous les Comités du Bas-Canada, est convoquée pour le MERCREDI, le DIX-SEPT DÉCEMBRE prochain, à 8 H. — HYACINTHE. Des mesures de la plus haute importance pour l'instruction du Crédit Foncier en Canada y seront proposées, et soumises à la sanction de l'Assemblée. Les procédés commenceront à MIDI. D. G. MORISON, P. C. C. St-Hyacinthe, 10 Nov. 1862.

AVIS PUBLIC. EST par le présent donné que une application sera faite à la législature, dans sa prochaine session, pour demander l'établissement de la paroisse de St-Albert de Warwick en une municipalité séparée. St-Albert de Warwick, 25th Nov. 1862.

PUBLIC NOTICE. IS hereby given that an application will be made to the Legislature at its next session, praying for the erection of the parish of St-Albert de Warwick into a separate municipality. St-Albert de Warwick, 25th Nov. 1862.

AVIS PUBLIC. EST par le présent donné qu'une application sera faite à la législature, dans sa prochaine session pour demander l'érection des townships de Wenderover et Simpson en une municipalité séparée. Simpson, 25 Nov. 1862.

PUBLIC NOTICE. IS hereby given that an application will be made to the Legislature at its next session to obtain the erection of the townships of Wenderover and Simpson into a separate municipality. Simpson, 25th Nov. 1862.

A. D. BONDY, AVOCAT. INFORME ses clients et le public en général qu'il vient d'ouvrir deux Bureaux permanents, dont l'un à St-François de Lac, pour les affaires du district de Richelieu et l'autre à Drummondville, pour celles du district d'Arthabaska. Le Bureau de St-François sera tenu par M. Bessard, au Bureau d'enseignement; celui de Drummondville, par M. McConville, étude de J. L. G. Manseau, Ecr. Notaire. Chaque Bureau sera ouvert de 9 A. M. à 4 P. M. tous les jours. Trois-Rivières, 25 Nov. 1862.

H. G. MALHOTR, AVOCAT. Rue Bonaventure, — Trois-Rivières. M. H. G. Malhotr, suivra le Circuit d'Arthabaska.

E. U. PICHE, AVOCAT. A transporté son domicile de BERTHIER à SOREL, dans la maison où il a été occupé par le Dr. CADREUX et voisine de l'Hôtel Gagnon. Il continuera à tenir un Bureau au Village de Berthier, chez J. F. Conté, etc., notaire, où on le trouvera le MERCREDI de chaque semaine, et il suivra régulièrement le Circuit de Berthier, L'Industrie, Verchères, St-François et Drummondville. Sorel, 20 Nov. 1862.

CHS. DORION, AVOCAT. Coin des Rues Augusta et King. PLACE DU MARCHÉ, SOREL. Sorel, 20 Nov. 1862.

Bourgeois & Bachand, AVOCATS. Rue Girouard — St-Hyacinthe. J. B. BOURGEOIS, P. BACHAND.

Felton & Felton, AVOCATS. Sherbrooke & Danville. MM. FELTON auront les Cours Supérieures de Sherbrooke et Arthabaska, et les Circuits de Danville, Richelieu et Drummondville. W. L. FELTON, W. H. FELTON, Sherbrooke, Danville. Sherbrooke, 25 Nov. 1862.

Le Défricheur. PARAIT tous les JEUDIS, au Village de l'Avenir, comté de Drummond, district d'Arthabaska et se publie dans les intérêts des Cantons de PEK. Ce journal s'occupe de colonisation, d'agriculture, d'industrie, de connaissances générales, de littérature et de politique. PRIX D'ABONNEMENT. POUR SIX MOIS, \$1 00. POUR UN AN, \$2 00. Tout abonnement doit être payé d'avance. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés de refuser leur journal au Bureau de Poste à l'expiration de leur semestre. Il sera aussi nécessaire d'acquiescer les ordres qu'il y en a. Toutes Correspondances, etc., doivent être adressées au propriétaire du journal et franchies et munies d'une signature responsable. Toute lettre dont le port ne sera pas payé restera à la poste. TARIF DES ANNONCES. Première insertion, SEPT centimes la ligne. Les insertions subséquentes, 2 centimes la ligne. On traite de gré à gré pour les annonces à long terme et on accorde une diminution proportionnelle. J. B. E. DORION, Propriétaire. Imprimé pour le propriétaire par Caliste Lavacour, imprimeur.

Il a pu à Son Excellence le Gouverneur Général de faire les nominations suivantes, savoir: Messieurs Jean Baptiste O. Legendre, Octave Ouellette, Donald McKinnon, Julien Gingras, et Evêché Houde, Commissaires pour la Division Sommaire des Petites Causes, dans et pour la paroisse de Ste Julie de Somerset, dans le comté de Megantic, dans le district d'Arthabaska.

C. GAGNON, Marchand Général, L'AVENIR. TOUT en fait ses remerciements à son nombreux public pour l'information qu'il tient toujours en main un assortiment général de marchandises sèches, épicerie, quincaillerie, etc., etc., qu'il vendra toujours au comptant en échange pour des produits agricoles, animaux, etc., etc.

Joseph Grandmond, L'AVENIR. MARCHAND en marchandises sèches, épicerie, quincaillerie, etc., etc., qu'il vendra toujours au comptant en échange pour des produits agricoles, animaux, etc., etc.

MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR. L'ASSEMBLÉE générale trimestrielle du Conseil Municipal de la Municipalité de L'Avénir, aura lieu, LUNDI le PREMIER de décembre prochain, à 10 heures du matin.

GRANDE CHANCE! BON MARCHÉ. ON VEND à une petite avance sur le plus coûtant pour ARGENT COMPTANT au des produits ma chand.

AVIS. Toutes les personnes qui doivent aux sous-signés sont par les présentes requises de payer leurs billets et comptes courants sans plus de délai.

J. F. Beique, MAGASIN GENERALE, DANVILLE. Dans les bâches ci-devant occupées par feu J. R. Héa, il est constamment en main un assortiment très étendu de marchandises générales pour la campagne, tel que: Marchandises sèches: Epicerie et Provision, Quincaillerie, Faïence et Verrerie, Cuir et Chaussures; Articles de fantaisie, etc., etc.

DAVID GRENIER, Marchand, Danville. OCCUPE les magasins à bien connu, au coin de chemin de Watton, à Danville, où il tient constamment en main un assortiment général de Marchandises: Sèches, Epicerie, Quincaillerie, Faïence, Provision, Cuir, etc., etc., qu'il vendra à des prix très modérés, son principe étant grand débit, petit profit et prompt retour.

E. MANSEAU, SELLIER, DANVILLE. LE sous-signé remercie ses pratiques de l'information qu'il est prêt à les servir avec exactitude et ponctualité ordinaire. Il confectionne toute espèce de harnais simples et doubles pour voitures de plaisir ou de travail, avec ou sans ornements et dans tous les goûts possibles. Ses ouvrages sont garantis pour la durée et la qualité du cuir.

GRANDE EXCITATION! McLellan déchu! J. BÉDARD, ayant reçu son grand assortiment de NOUVELLES MARCHANDISES D'AUTOMNE.

NOUVELLES MARCHANDISES D'AUTOMNE. est disposé à la vente à grand marché suivant le cours ordinaire du commerce pour argent comptant à des prix qui pourraient satisfaire les clients exigeants des soldats à moitié de prix du général J. Bédard.

MAGASIN POPULAIRE. LES habitants de Richmond et des environs trouveront toujours au magasin de sous-signés tous les articles de première nécessité dans les familles.

MAGASIN POPULAIRE. LES habitants de Richmond et des environs trouveront toujours au magasin de sous-signés tous les articles de première nécessité dans les familles.

HOTEL ST. FRANCOIS. CET ancien établissement, fondé par feu J. B. Adams est toujours continué par son successeur et est à l'usage de voyageurs et de familles de passage, étant situé au centre du florissant village de Richmond et où l'on trouvera ce qui convient au confort des voyageurs de première classe.

HOTEL DE RICHMOND. LE sous-signé vient d'ouvrir un hôtel de première classe dans la maison neuve de Brique située au coin de l'embouchure du chemin de fer de Richmond et Québec. On trouvera un logis confortable, une table bien servie et des liqueurs de première qualité.

NOUVELLES MARCHANDISES, D'Automne et d'Hiver. LE sous-signé vient d'importer directement des manufactures un splendide assortiment de marchandises d'automne et d'hiver, comprenant une grande variété d'articles pour robes de dames tel que: Coûtes, tricot et de couleur, Alpaca, Laine, Brochures, Châles, Vêtements et de goût. Etroffes de goût exotiques en noir et Magenta, Barreaux de travers et Alpaca nuancés. Peaux de loup-marin pour manteaux, etc., etc.

NOUVELLE FERBLANTERIE. LE sous-signé prend la liberté d'informer les habitants du Village de Richmond et du Township de Cleveland, qu'il a établi une boutique de FERBLANTERIE dans le Village de Richmond, près l'Hôtel de M. Noël, où il recevra avec plaisir les commandes de toute nature à des prix modérés. Tout ouvrage fait à des prix modérés.

SAMUEL BENNET, Meublier, L'Avénir. Ayant eu l'avantage de faire son apprentissage dans une grande boutique d'ébénisterie, il peut assurer ses pratiques qu'il leur confectionnera toutes sortes de meubles dans les derniers goûts, avec élégance et solidité.

SAMUEL BENNET, Meublier, L'Avénir. Ayant eu l'avantage de faire son apprentissage dans une grande boutique d'ébénisterie, il peut assurer ses pratiques qu'il leur confectionnera toutes sortes de meubles dans les derniers goûts, avec élégance et solidité.

SAMUEL BENNET, Meublier, L'Avénir. Ayant eu l'avantage de faire son apprentissage dans une grande boutique d'ébénisterie, il peut assurer ses pratiques qu'il leur confectionnera toutes sortes de meubles dans les derniers goûts, avec élégance et solidité.

Isaie Gagnon, CORDONNIER, - L'AVENIR. LE sous-signé remercie ses pratiques de l'information qu'il est prêt à les servir avec exactitude et ponctualité ordinaire. Il confectionne toute espèce de chaussures pour toutes les saisons.

Alexandre Vallée, CORDONNIER, - L'AVENIR. OFFRE ses remerciements au public et lui annonce qu'il continue toujours à travailler de la cordonnerie.

C. Labonté, CORDONNIER, - L'AVENIR. EXECUTERA tous les ouvrages qu'on voudra bien lui confier à sa boutique ou domicile. Il présente ses remerciements à ses pratiques et les invite à lui continuer leur faveur.

Adelphé Marcoux, TAILLEUR - L'AVENIR. EN offrant ses remerciements au public il prie de lui continuer sa bienveillance.

A. D. Richard, FORGERON, - L'AVENIR. TIENT toujours sa boutique de forgeron où l'on pourra faire faire les charrues et exécuter toute espèce d'ouvrages en fer. Il remercie le public et sollicite la continuation de l'encouragement déjà reçu.

Chs. Girard, Forgeron Français. LE sous-signé continue sa boutique et annonce au public qu'il est prêt à exécuter tous les ouvrages en fer qu'on voudra bien lui confier.

Joseph Roch, VOITURIER, - L'AVENIR. LE sous-signé étant établi dans sa nouvelle boutique prévient le public qu'il est prêt à exécuter toute espèce d'ouvrages de charbon et de voiture.

L. Bélisle, VOITURIER, - L'AVENIR. LE sous-signé continue toujours sa boutique de voitures pour son propre compte et vendra bien lui confier pour voitures de toutes sortes pour l'hiver et été.

Maison de Pension. LE sous-signé offre ses remerciements au public et aux voyageurs pour l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'à présent et lui informe qu'il continue à recevoir les voyageurs et les pensionnaires. Maison confortable et prix modérés.

Aux Meuniers! LE sous-signé offre en vente une paire de Meuniers françaises, neuves de première qualité et mesurant quatre pieds de diamètre. Deux bluteaux confectionnés avec toute de premier choix.

André Lépine, MAITRE-MAÇON. ENTREPREND la confection de murs en pierre ou briques ainsi que tout autre ouvrages dépendant de son métier.

Joseph Lampron, MENUISIER ET MEUBLIER. OFFRE ses remerciements au public et lui annonce qu'il est prêt à les servir avec exactitude et ponctualité ordinaire.

Maître Allard, MENUISIER ET MEUBLIER. OFFRE ses remerciements au public et lui annonce qu'il est prêt à les servir avec exactitude et ponctualité ordinaire.

Bel Etablissement!! LE sous-signé offre en vente sa propriété, située à un mille seulement de l'Eglise du Village de L'Avénir, sur le grand chemin.

Terres en Vente! UNE belle terre de première qualité est établie sur le lot 19, appartenant au village de L'Avénir, de la contenance de 75 acres, par lequel on a culture et rapport d'abondantes récoltes en foin, grains et légumes.

Magasin des Mineurs, ACTON. ON trouve constamment à ce magasin toute espèce de marchandises sèches, épicerie, quincaillerie, faïence, verrerie, etc., etc.

Magasin des Mineurs, ACTON. ON trouve constamment à ce magasin toute espèce de marchandises sèches, épicerie, quincaillerie, faïence, verrerie, etc., etc.

Magasin des Mineurs, ACTON. ON trouve constamment à ce magasin toute espèce de marchandises sèches, épicerie, quincaillerie, faïence, verrerie, etc., etc.

Magasin des Mineurs, ACTON. ON trouve constamment à ce magasin toute espèce de marchandises sèches, épicerie, quincaillerie, faïence, verrerie, etc., etc.

Magasin des Mineurs, ACTON. ON trouve constamment à ce magasin toute espèce de marchandises sèches, épicerie, quincaillerie, faïence, verrerie, etc., etc.

Magasin des Mineurs, ACTON. ON trouve constamment à ce magasin toute espèce de marchandises sèches, épicerie, quincaillerie, faïence, verrerie, etc., etc.

Magasin des Mineurs, ACTON. ON trouve constamment à ce magasin toute espèce de marchandises sèches, épicerie, quincaillerie, faïence, verrerie, etc., etc.

Laberge & Pelletier, GRANDE RUE, - ACTON. REMERCIENT leurs nombreuses pratiques pour l'encouragement qu'ils ont reçu de la part de leur public et lui annonce qu'ils continuent toujours à travailler de la cordonnerie.

J. Morier, GRANDE RUE, - ACTON. LE sous-signé présente ses remerciements au public en général pour l'encouragement libéral qu'il a reçu depuis son établissement à Acton et prévient ses pratiques qu'il a reçu un assortiment général de marchandises sèches, épicerie, quincaillerie, faïence, pelletterie, cuir, etc., etc.

Alexandre Dubois, Maître de Poste, EN FACE DU DÉPOT, - ACTON. INFORME ses pratiques, tout en les remerciant, qu'il vient d'augmenter son fonds de marchandises sèches, quincaillerie, faïence, pelletterie, cuir, etc., etc.

C. & F. Rasconi, RUE DU MILIEU, - ACTON, MARCHANDS. EN épicerie, ferronnerie, faïence, provisions, etc., etc., ont l'honneur de prévenir le public tout en remerciant leurs pratiques, qu'ils ont toujours un assortiment complet d'effets dans leur branche de commerce qu'ils vendent à bon marché.

N. Rémillard, EN FACE DU DÉPOT, - ACTON. MARCHAND général de marchandises sèches, épicerie, provisions, ferronnerie, faïence, pelletterie, cuir, etc., etc.

F. Bourgault, GRANDE RUE, - ACTON. REMERCIENT le public pour l'encouragement reçu jusqu'à ce jour, il lui annonce qu'il tient en main un assortiment de marchandises générales pour la campagne qu'il vend à meilleur marché qu'ailleurs.

T. Cunningham, Magasin Général, RUE CUSHING, - ACTON. LE sous-signé offre ses remerciements au public et prévient qu'il vendra ses marchandises sèches, épicerie, quincaillerie, provisions, liquors, etc., etc., le meilleur marché possible pour argent comptant en échange de produits qu'il paiera libéralement.

Magasin des Mineurs, ACTON. ON trouve constamment à ce magasin toute espèce de marchandises sèches, épicerie, quincaillerie, faïence, verrerie, etc., etc.

Magasin des Mineurs, ACTON. ON trouve constamment à ce magasin toute espèce de marchandises sèches, épicerie, quincaillerie, faïence, verrerie, etc., etc.

Magasin des Mineurs, ACTON. ON trouve constamment à ce magasin toute espèce de marchandises sèches, épicerie, quincaillerie, faïence, verrerie, etc., etc.

Magasin des Mineurs, ACTON. ON trouve constamment à ce magasin toute espèce de marchandises sèches, épicerie, quincaillerie, faïence, verrerie, etc., etc.

HOTEL D'ARTHABASKAVILLE. CET hôtel est tenu sur le premier pied, dans une maison bien tenue et est tout à fait agréable aux voyageurs. La table est toujours servie de ce qu'il y a de mieux sur la table. Les boissons sont en parfait état et des plats confortables avec condiments pour les voitures. D'une situation agréable pour la table et le confort. On donnera tous les soins possibles pour satisfaire ceux qui patronneront la maison.

HOTEL COMMERCIAL, ARTHABASKA. Cet hôtel est tenu de première classe et est situé près du chemin de fer. Les arrangements et accommodations sont spécialement adaptés aux besoins du public voyageur.

HOTEL Prince de Galles, ARTHABASKA. LE sous-signé invite les voyageurs à descendre à son Hôtel où il trouveront tout le confort désirable. Grande maison, bien meublée et table toujours bien servie.

CHARLES LECLERC, AVOCAT ET AGENT D'AFFAIRES. Pour le District d'Arthabaska. Arthabaska, 25 Nov. 1862.

E. L. PACAUD, AVOCAT, District d'Arthabaska, - Stanfield. Stanfield, 25 Nov. 1862.

C. Cormier, PLESSISVILLE, C. E. OFFRE ses remerciements à ses nombreux pratiques pour l'encouragement reçu par le passé et les informe qu'il tient toujours en main un assortiment général de marchandises sèches, épicerie, quincaillerie, faïence, etc., etc.

Edouard Cloutier, MAITRE MAÇON, RUE DU BORD DE L'EAU, - ACTON. ENTREPREND la construction d'églises, maisons en pierre ou en brique et confectionne les colombages et plafonds en plâtre ou en chaux.

Dr. Lafrenière, RUE CUSHING, - ACTON. Consultation à toutes heures. Acton, 25 Nov. 1862.

H. Migneault, NOTAIRE PUBLIC, GRANDE RUE, - ACTON. Acton, 25 Nov. 1862.

J. C. Butterfield, RUE CUSHING, TIENT une écurie de louage, (ivery stable) où l'on trouvera toujours en tout temps des voitures doubles et simples avec chevaux et conducteurs - Prix modérés.

Hotel du Canada, EN FACE DU CHEMIN DE FER, ACTON. LE sous-signé a ses remerciements au public et prévient qu'il continue toujours à recevoir les voyageurs et les pensionnaires au mois, ou à la semaine servie avec soin et confort.

LEON DESSEST, REconnaitant les encouragements libéraux que les habitants de St. Guillaume de St. Bonaventure d'Upton ont bien voulu lui accorder dans son commerce, jusqu'à présent, prend la liberté de les inviter à venir voir son assortiment général de marchandises sèches, épicerie, quincaillerie, provision, faïence, cuir, etc., etc., qu'il vendra à bon marché, pour argent comptant ou des produits agricoles de toute espèce. Il vendra à bon prix dans le but de réduire son fonds de marchandises avant que de quitter sa maison plus convenablement située pour la communauté de ses pratiques.

JOSEPH PARADIS, MARCHAND, St. Germain de Grandham. Il accepte comme par le passé toute espèce de grains, bœuf, lard, etc., etc., en paiement de marchandises et de comptes courants.

JOSEPH BOISVERT ET FILS, MARCHANDS GÉNÉRAUX, DRUMMONDVILLE. LES sous-signés offrent leurs remerciements au public pour l'encouragement libéral qu'ils ont reçu et le prévient qu'ils viennent de recevoir un assortiment général de marchandises sèches, épicerie, quincaillerie, faïence, etc., etc.

LOUIS BLANCHARD, Marchand - Général, - Drummondville, Drummondville, 25 Nov. 1862.

Terres à Vendre. LE sous-signé offre en vente: La moitié nord du lot No. 19, la moitié nord du lot No. 20 et la moitié nord du lot No. 21 dans le second rang de Ganham, à une lieue de Drummondville. Il y a 15 arpents de terre faite à la charrue sur le dernier lot.

LOUIS X. PAUL EUSSE, Drummondville, 25 Nov. 1862.

HOTEL DU PEUPLE. TIENT par Honoré Gagnon, père. On trouvera toujours un bon logis et une table bien servie ainsi que des écuries confortables pour les chevaux.

E. J. HEMMING, B. C. L. AVOCAT ET AGENT DE TERRES, DRUMMONDVILLE. SUIVANT les Cours de Circuit et Supérieure du District d'Arthabaska. Drummondville, 25 Nov. 1862.

DESNOYERS & DESNOYERS, AVOCATS, SUIVANT les Cours de Circuit et Supérieure du District d'Arthabaska. Drummondville, 25 Nov. 1862.

L. G. MANSEAU, NOTAIRE PUBLIC, DRUMMONDVILLE. Drummondville, 25 Nov. 1862.

INSTITUT. L'Assemblée annuelle des membres de l'Institut, pour l'élection générale des officiers, aura lieu le 4 décembre prochain, dans la Salle de l'Institut, à 7 heures P. M. présentement.